

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA**

**D-2019/246****Opération "Je relève le défi 2019". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais à travers l'opération « Je relève le défi ».

Il s'agit d'un appel à projets lancé par la Ville en direction de tous les jeunes bordelais âgés de 13 à 25 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes porteurs de projets de mettre en valeur leurs idées, de faciliter et d'accompagner leurs réalisations.

A ce titre, la Ville soutient les initiatives de ceux qui ont des projets en faveur des bordelais, de leur quartier, en leur apportant deux types d'aide : non seulement des conseils au montage de projet mais également une possibilité de financement.

S'agissant de la présente édition, **ce sont 31 projets qui ont été invités** à se présenter face à un jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d'associations de jeunesse et d'institutions partenaires.

Le mercredi 3 avril dernier, le jury a reçu chaque porteur de projet et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière ainsi que son originalité.

Le jury a retenu **23 projets** dont 21 dans la catégorie « Projet jeunes » 18 - 25 ans et 2 dans la catégorie « Initiatives Ados » 13 - 17 ans.

Pour l'année 2019, le montant total des aides apportées aux lauréats s'élève à 13 000 euros.

La liste ainsi que le détail des projets sont joints au présent rapport.

L'attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit :

Association	Nom du projet	Subvention (en euros)
Archimuse Bordeaux	Mise en valeur du patrimoine de l'abbaye de la Sauve Majeure	1 500
Amicale Bordelaise des étudiants en EPS	Tournoi Foot-Rugby de l'UBM	1 000
Unis-cité	Do It For The Culture	300
Unis-cité	Troubles radiophoniques	300
Asshume	Course du cœur	100
Voix Publiques	Coupe d'Eloquence Inter-lycées	800
Association du master de collectivités territoriales de Bordeaux	3 soirées tables rondes autour de la démocratie locale	200
Sur nos gardes	Le risque de la rencontre	300
Unis-cité	Regard Ailleurs	150
Ass'Tech	Voyage pédagogique à Bristol	200
Fenrir Studio	Anim Jam	600

ACAQB	Jeux, Skate & Co	200
Unis-cité	La mauvaise herbe	600
Unis-cité	Ni rose ni bleu	100
Unis-cité	La bulle	200
Unis-cité	Le logement c'est galère	400
Cré'Art : compagnie Reg'art	Culture pour tous	1 500
Kultoural	Le Type présente : Scène city Tbilissi	1 000
Jamira	Musiciens en exil	750
Fearless Culture	Fearless Culture Festival	500
Association M-Tech Bordeaux	May Day Student Music Festival	400
Bout à bout	Objets trouvés	1 300
ACAQB	Soirée « Scène Ouverte »	600

Le montant total des subventions détaillées ci-dessus est prévu au Budget Primitif des opérations Jeunesse de l'année 2019.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2019 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2017.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions.
- signer les conventions de partenariat et avenants, si nécessaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE L'ABBAYE DE LA SAUVE-MAJEURE

**LUCILLE PIERROT**

**AGE: 24 ANS**

**ASSOCIATION: ARCHIMUSE**

**THÈME: CULTURE**

**DATE: DÉCEMBRE 2019**

**LIEU: PLACE PEY BERLAND**

**PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC**

**PERSONNES PRÉVUES:  
300**

## MOTIVATION

Depuis une dizaine d'années, le master Patrimoine et Musées développe des projets de valorisation du patrimoine. Cette année, le projet de la promotion 2018 - 2020 est de redonner une dynamique à l'abbaye de la Sauve-Majeure ! Nous avons ciblé la ville de Bordeaux, dont l'engagement culturel n'a cessé de croître ces dernières années. C'est tout naturellement, que nous avons proposé d'amener l'abbaye à Bordeaux avant de convier les bordelais à l'abbaye via la ligne de bus Bordeaux-Créon, qui sera créée en septembre prochain.

## OBJECTIFS

- Découvrir l'Abbaye de la Sauve-Majeure
- Proposer un colloque et des conférences au Musée d'Aquitaine ou aux Archives et faire un lien avec la Bibliothèque de Mériadeck qui conserve la Bible de la Sauve-Majeure
- Sensibilisation massive aux trésors de l'abbaye, conservés en partie à Bordeaux

## DESCRIPTION DU PROJET

Cet événement prendrait la forme d'une exposition photographique de reproductions en photos 2D venant du fond Léo Drouyn, conservé à Bordeaux. Celle-ci sera accompagnée d'éléments de narration sonores qui interpellent le public (chapiteaux ou une œuvre parlante). Cet événement se déroulerait sous forme de happening.

Subvention : 1500 €

# TOURNOI FOOT-RUGBY DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

**CAMILLE VERMOREL**

AGE: 20 ANS

ASSOCIATION: AMICALE  
BORDELAISE DES ÉTUDIANTS  
EN EPS

THÈME: SPORT

DATE: 23 MAI 2019

LIEU: TALENCE ET  
BORDEAUX

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
662

## MOTIVATION

Les organisateurs du match des légendes qui se déroulera au stade Chaban Delmas le 27 Mai 2019, ont souhaité associer l'Université de Bordeaux à leur projet. L'ABEEPS souhaite associer l'Université de Bordeaux à ce beau projet solidaire afin d'apporter nous aussi de la convivialité, de la bonne humeur et le sourire à ces enfants mais également mettre en avant les valeurs caritatives de l'Université avec des fonds versés indirectement pour l'association. Nous souhaitons permettre à des étudiants de participer à un tournoi original et novateur puis de se rassembler dans le stade Chaban-Delmas autour d'un projet caritatif.

## OBJECTIFS

- Mettre en avant la solidarité des étudiants
- Mobiliser la communauté universitaire et les habitants de la métropole pour cette cause
- Les participants au tournoi auront une place à l'événement
- 220 places gratuites aux étudiants en situation de handicap
- Bénéfices reversés à l'association « Un sourire, un espoir pour la vie »

## DESCRIPTION DU PROJET

Pascal Olmeta organise à Bordeaux le 27 mai 2019 un match caritatif des légendes : « le choc » au profit de son association « Un sourire, un espoir pour la vie ». Cette association permet de redonner le sourire à des enfants malades et d'améliorer leur bien-être physique et moral. En amont de ce match, l'ABEEPS a pour projet d'organiser un tournoi regroupant 250 étudiants de l'Université de Bordeaux et habitants de la métropole, et les deux équipes finalistes de ce tournoi auront l'honneur de jouer le match de lever de rideau du match des légendes sur le stade Chaban Delmas le lundi 27 mai 2019.

Subvention : 1000 €

# DO IT FOR THE CULTURE

**JAUREL DELBOS**

AGE: 21 ANS

ASSOCIATION: UNIS-CITÉ

THÈME: CULTURE

DATE: 20/03/2019

LIEU: LIEUX CULTURELS DE  
BORDEAUX

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
50

## MOTIVATION

Nous avons créé une alliance nommée #DIFTC (Do It For The Culture), afin de réaliser ensemble une action qui nous tient à cœur : valoriser les pratiques culturelles des jeunes de 16 à 30 ans. En effet, nous avons constaté une méconnaissance des pratiques culturelles des jeunes à Bordeaux. Culture de, pour et par tous les jeunes est le leitmotiv de ce projet.

## OBJECTIFS

- Valoriser la pratique culturelle des jeunes de Bordeaux
- Mettre en avant le potentiel des jeunes
- Créer du lien social
- Ouvrir la pratique culturelle à toutes et à tous

## DESCRIPTION DU PROJET

Nous souhaitons créer des ateliers de découverte une fois par mois, avec 4 thématiques différentes dans des lieux culturels définis :

- atelier Valorisation pour jeune praticien
- atelier découverte et présentation de Dessin/Peinture + Création d'une fresque
- atelier découverte et présentation de Sculpture
- atelier décomposition d'un son créé par M.A.O avec différents genres musicaux

Subvention : 300 €

# TROUBLES RADIOPHONIQUES

**LAMINE SECK**

**AGE: 21 ANS**

**ASSOCIATION: UNIS-CITÉ**

**THÈME: SOLIDARITÉ**

**DATE: 20/03/2019**

**LIEU: BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
BORDELAIS + PERSONNES SOUFFRANT  
DE TROUBLES PSYCHIQUES**

**PERSONNES PRÉVUES:  
NON PRÉCISÉ**

## MOTIVATION

Mon projet part du constat que l'on entend peu parler des personnes qui souffrent de troubles psychiques dans les médias, et de leur image négative dans la société. Je veux donner la parole à ces personnes qui vivent ces maladies, afin que le handicap ne soit plus un obstacle dans leur vie. Je souhaite donc encourager les personnes, à ne plus voir les maladies psychiques comme une entrave à la vie en société.

## OBJECTIFS

- Donner la parole aux patients, aux soignants, aux pairs aidants, aux éducateurs
- Diffuser un message positif de la situation des patients à travers les radios bordelaises et sur internet
- Aide à la prise de conscience de certains préjugés et aide à la dé-stigmatisation des personnes souffrantes de ces troubles psychiques

## DESCRIPTION DU PROJET

Je produis un documentaire radiophonique composé d'interviews de personnes en lien avec les troubles psychiques : les patients et leur entourage, les soignants. Il sera divisé en 3 parties de 20 minutes : la première partie abordera la place qu'occupent les personnes atteintes de troubles psychiques dans la société. La deuxième partie entrera dans l'intimité des individus, et évoquera les relations humaines, l'entourage. La troisième partie s'intéressera au malade en tant qu'individu, ses aspirations, sa vision de la maladie, etc.

**Subvention : 300 €**

# COURSE DU COEUR

**THÉO LORNE**

**AGE: 22 ANS**

**ASSOCIATION: ASSHUME**

**THÈME: SOLIDARITÉ**

**DATE: 31/03/2019**

**LIEU: CENTRE SPORTIF COSEC**

**PUBLIC CIBLE:  
ÉTUDIANTS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
200**

## MOTIVATION

Venir en aide à une association humanitaire autre que Asshume. Créer un événement humanitaire qui rassemble toutes les écoles de Bordeaux INP.

## OBJECTIFS

- Récouter de l'argent autour d'une compétition amicale entre toutes les écoles de Bordeaux INP.
- Reverser tous les bénéfices à une association humanitaire choisie par les organisateurs. Cette année, c'est Hums qui recevra notre aide. Leur but est de promouvoir l'éducation par le sport dans des pays défavorisés.

## DESCRIPTION DU PROJET

Chaque étudiant court pour son école, à la fin de la journée, l'école ayant accumulé le plus de tours gagne. Par ailleurs, nos sponsors reversent une certaine somme d'argent pour chaque tour effectué par un étudiant. En parallèle, une tombola est organisée. Tous les bénéfices sont ensuite reversés pour une association humanitaire

Subvention : 100 €

# COUPE D'ÉLOQUENCE INTER-LYCÉES

**MARC ESCRIGNAC**

**AGE: 25 ANS**

**ASSOCIATION: VOIX PUBLIQUES**

**THÈME: CULTURE**

**DATE: JANVIER 2019**

**LIEU: LYCÉES DE BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
LYCÉENS ET ÉTUDIANTS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
150**

## MOTIVATION

L'association Voix Publique intervient auprès des lycées autour d'ateliers mêlant prise de parole en public, éloquence, initiation au théâtre d'improvisation, écriture, préparation d'exposés scolaires et préparation aux concours d'éloquence.

## OBJECTIFS

- Permettre à chaque élève d'acquérir les outils rhétoriques, oratoires, scéniques, méthodologiques et linguistiques,
- Préparer les jeunes à soutenir des oraux pour leur vie future

## DESCRIPTION DU PROJET

L'association Voix publique et ses partenaires ont lancé un projet d'expression dont l'organisation s'inspire de la première édition de la Coupe d'Eloquence Inter-lycées de Bordeaux. L'association a eu l'occasion de former des lycéens de plusieurs établissements afin de les préparer à la participation à ce grand événement. Dans l'optique de créer une passerelle entre les universités et les lycées, Voix publiques a sollicité l'université de Bordeaux qui a répondu favorablement. La finale de la coupe aura lieu le 11 avril, cependant un certain nombre d'ateliers au sein des lycées se poursuivront jusqu'au mois de mai 2019.

**Subvention : 800 €**

# 3 SOIRÉES TABLES RONDES AUTOUR DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

**FATOUMATA N'GNINGUE**

AGE: 23 ANS

ASSOCIATION: MASTER DE  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
DE BORDEAUX

THÈME: CITOYENNETÉ

DATE: 20/03/2019

LIEU: BORDEAUX

**PUBLIC CIBLE:**  
ÉTUDIANTS, ÉLUS, CITOYENS

**PERSONNES PRÉVUES:**  
70

## MOTIVATION

L'intérêt fort est de décroiser certaines thématiques sensibles et actuelles en réinstaurant le dialogue en dehors du monde universitaire, professionnel et en donnant la parole à tous ceux qui le souhaitent. La motivation naît également du dépassement de nos attentes. Ce projet s'est finalement révélé être bien plus, en s'inscrivant dans une démarche solidaire et citoyenne. Cela a permis de mobiliser différents acteurs, notamment les associations, les citoyens, les professionnels, les étudiants et anciens étudiants. C'est un projet que nous sommes simplement heureux et fiers d'avoir porté.

## OBJECTIFS

Au-delà d'un intérêt scientifique, les objectifs de ce projet sont d'aborder par des faits d'actualité, l'action menée par les collectivités territoriales. Nous avons voulu exposer par des faits concrets la manière dont les collectivités intègrent la parole citoyenne dans l'orientation des politiques publiques locales. Le but est de sensibiliser, démocratiser, ouvrir ces sujets au plus large public et permettre un échange

## DESCRIPTION DU PROJET

La première soirée était consacrée aux budgets participatifs en tant qu'innovation démocratique. Une deuxième soirée a porté sur les instruments de la parole citoyenne en matière de protection de l'environnement. Enfin, une dernière soirée a pris place le 20 mars sur l'accueil et la prise en charge des migrants, en passant des initiatives citoyennes aux démarches institutionnelles. Pour chacune, nous avons fait appel à des intervenants (professionnels, associatifs, élus) qui dans un premier temps ont apporté leur expertise sur la thématique abordée, puis dans un second temps ont donné place au public pour rebondir, débattre.

Subvention : 200 €

# LE RISQUE DE LA RENCONTRE

**PERRINE THOMAS**

AGE: 23 ANS

ASSOCIATION: SUR NOS  
GARDES

THÈME: CULTURE

DATE: 04/05/2019

LIEU: PLACES PUBLIQUES  
BORDEAUX

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
120

## MOTIVATION

- Espace de visibilité pour l'association « Sur nos gardes »
- Croisement d'ambitions d'ordre culturel et du vivre ensemble
- Rencontre avec le public
- Invitation à penser les relations qui nous unissent quand on ne se connaît pas encore
- Proposition d'habiter la ville, l'espace urbain, ensemble
- Advenir une intimité entre inconnu.e.s. et en extérieur pour déplacer la notion de « chez soi »

## OBJECTIFS

- Montrer le texte théâtral contemporain
- Proposer une performance à un public non-convoqué surgissant dans la ville pour l'habiter autrement
- Expérience intime et privilégiée
- Bousculer la quotidienneté des passants et ajouter de l'imaginaire dans le trajet habituel, de piquer la curiosité, de penser le monde et notre place autrement

## DESCRIPTION DU PROJET

3 jeunes femmes sont attablées, sur une place publique. Des panneaux déviation et une troisième personne invitent à Risquer la Rencontre. Lorsqu'un.e passant.e vient s'installer en face de la comédienne, c'est un tête à tête d'environ 5 minutes autour de la rencontre qui s'offre à lui ou à elle. Tantôt une divagation psycho-philosophique sur le fait de se rencontrer, tantôt une invitation à se rencontrer sans un mot. A la fin de la proposition, une petite enveloppe sera remise à la personne, pour lui donner quelques clefs sur ce qu'elle vient de vivre et constituer un souvenir, une trace, de ce moment inattendu.

Subvention : 300 €

# REGARD AILLEURS

NOÉMIE PROUX

AGE: 23 ANS

ASSOCIATION: UNIS-CITÉ

THÈME: SOLIDARITÉ

DATE: 20/03/2019

LIEU: STRUCTURES D'ACCUEIL  
DE MIGRANTS

PUBLIC CIBLE:  
PUBLIC MIGRANT/MINEURS NON  
ACCOMPAGNÉS

PERSONNES PRÉVUES:  
30

## MOTIVATION

Nous avons une envie commune, qui est celle de lutter contre les exclusions au profit des personnes en situation de migration. Les problématiques telles que la lourde charge administrative, le racisme, les préjugés, nous ont donné envie de porter un projet qui permettra d'aider ces personnes à trouver une place dans la société

## OBJECTIFS

- Créer du lien social
- Favoriser les échanges entre les personnes en situation migratoire et la société
- Faire émerger une réflexion concernant la crise migratoire et changer le regard de la société sur ces personnes

## DESCRIPTION DU PROJET

Nous allons proposer 3 ateliers tous axés sur la notion du voyage. Le premier permettra de créer du lien à travers des jeux interculturels, par le biais de la musique, du dessin, de photo langage et d'une carte du monde. Le deuxième atelier utilisera la photographie pour les sensibiliser à la culture française, à travers une promenade interculturelle dans les différents lieux de Bordeaux. Enfin, le troisième atelier sera un repas autour des cuisines du monde qui clôturera le projet.

Subvention : 150 €

# VOYAGE PÉDAGOGIQUE À BRISTOL

**GARANCE GONZALES**

AGE: 19 ANS

ASSOCIATION: ASS'TECH

THÈME: ÉDUCATION

DATE: 08/05/2019

LIEU: BRISTOL

**PUBLIC CIBLE:**  
ÉTUDIANTS

**PERSONNES PRÉVUES:**  
30

## MOTIVATION

Curieux de découvrir les initiatives sociales et environnementales ailleurs que sur Bordeaux, nous avons cherché à ouvrir nos horizons vers d'autres villes européennes. Nous avons choisi Bristol, qui se démarque surtout pour ses initiatives locales en faveur d'une transition urbaine écologique. De plus, la ville de Bristol est connue pour soutenir des innovations sociales privées ou publiques. Bristol répond donc exactement à nos attentes en termes d'initiatives et de développement.

## OBJECTIFS

- Vivre une expérience de mobilité internationale, nourrir une réflexion sur la construction, l'aménagement et la gestion de la ville de demain,
- Accentuer nos compétences dans les langues, dans la transversalité pédagogique, mais aussi en urbanisme, politiques publiques, géographie urbaine, gestion, sociologie, etc.
- Sensibiliser les jeunes et les bordelais aux enjeux de transition écologique urbaine, d'insertion sociale dans le but d'opérer des changements personnels et collectifs des bordelais à court, moyen et long terme.

## DESCRIPTION DU PROJET

La classe est divisée en plusieurs commissions : les dispositifs d'économie sociale et solidaire, les politiques locales de développement, la rénovation urbaine et les contre-cultures. Chacune des commissions disposera d'une demi-journée pour présenter ses recherches au reste de la classe. Au retour, une soirée ouverte au public sera organisée à l'IUT Bordeaux Montaigne, qui favorisera la réflexion autour des thématiques abordées lors de la mobilité, entre les étudiants qui ont participé au projet et le public présent à la soirée. Nous projeterons un court film résumant le voyage, et mettrons à disposition le carnet de voyage ainsi que les interviews avec les acteurs locaux de Bristol.

Subvention : 200 €

# ANIM JAM 2019

**ANTOINE PHILIPPEAU**

**AGE: 21 ANS**

**ASSOCIATION: FENRIR STUDIO**

**THÈME: CULTURE**

**DATE: 29/03/2019**

**LIEU: LOCAUX ECV**

**PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC**

**PERSONNES PRÉVUES:  
110**

## MOTIVATION

Pour une majorité d'étudiants en art, tous les "books" d'une même promotion se ressemblent, ce ne sont que les projets personnels de l'étudiant qui lui permettent de se différencier lors d'une recherche d'emploi. D'où l'idée de fournir un cadre propice à la réalisation de projets hors cursus scolaire. Depuis plusieurs mois maintenant je porte ce projet avec envie et dynamisme. Le projet a beaucoup évolué permettant de prendre en compte un maximum de public pour en faire un événement riche et novateur.

## OBJECTIFS

- Offrir une dynamique ludique et créative pour pousser au dépassement de soi
- Proposer de par l'ouverture à tous les niveaux un accompagnement privilégié
- Proposer aux étudiant.e.s une approche différente, concrète et valorisable professionnellement
- Partager un moment agréable entre passionné.e.s de création digitale
- Promouvoir et faire émerger la créativité

## DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'un week-end pour créer un court-métrage d'animation par équipe sur un thème commun. Le samedi et le dimanche de 11h à 18h une ouverture au public sera proposée pour leur permettre de découvrir les coulisses de la création des courts métrages d'animation. Nous sommes en partenariat avec Cap-Sciences. L'événement sera clôturé le jeudi 4 avril par une conférence sur les coulisses des films d'animation, suivi de la projection des courts métrages, d'un buffet puis de la remise des prix par un jury de professionnels à Talence (Agora) pour faire un lien avec les campus de la métropole.

**Subvention : 600 €**

## JEUX, SKATE & CO

**LÉON BRISSAUD**

AGE: 13 ANS

ASSOCIATION: ACAQB

THÈME: CITOYENNETÉ

DATE: DU 08/04 AU 13/12

LIEU: CENTRE D'ANIMATION  
ARGONNE/NANSOUTY

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
300

### MOTIVATION

Nous sommes membres du collectif du centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès. Ce collectif nous permet de nous retrouver et de réfléchir collectivement à des projets que nous avons à cœur de porter ensemble. Très actifs au centre d'animation, nous souhaitons aller au-delà de notre engagement et proposer des animations pour tous les habitants du quartier et plus largement, de la ville.

### OBJECTIFS

- Participer à l'animation de la vie de quartier
- Créer des temps festifs au cœur de notre quartier
- Créer davantage de liens entre les personnes notamment les plus isolées
- Partager nos centres d'intérêts
- Nous enrichir à travers cette expérience et apprendre à s'exprimer face à un public

### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se tient en 3 animations, pour toutes les générations, entre avril et décembre 2019. Nous animerons ces moments à partir de jeux que nous aurons préparés en amont ensemble. Nous serons accompagnés par les adultes de l'atelier « cuisines du monde » du centre, et des personnes bénévoles et les habitants du quartier. Les trois animations seront : une soirée jeu « Grand Quizz », pour enfants, parents, jeunes, adultes - un mini-festival du jeu, pour tout le quartier - un "contest" de skate, pour les jeunes skateurs bordelais du centre d'animation

Subvention : 200 €

# LA MAUVAISE HERBE

**TESS LOUBANEY**

AGE: 21 ANS

ASSOCIATION: UNIS-CITÉ

THÈME: ENVIRONNEMENT

DATE: 20/03/2019

LIEU: CAFÉS ASSOCIATIFS  
DE BORDEAUX

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
200

## MOTIVATION

Actuellement en service civique au sein de l'association Unis-cité, l'origine de ce projet vient d'une envie de faire bouger des choses, éveiller des consciences sur le réel impact que peut avoir notre rapport à l'environnement. Je veux montrer comment il est possible de vivre mieux, pour nous ainsi que notre entourage. Je puise ma motivation chez les personnes qui ne se sentent pas concernées par cette problématique et qui pourtant en subissent directement les effets. Au travers du constat effectué lors de mon diagnostic, je souhaite combler un manque d'informations apporté au public en ce sens.

## OBJECTIFS

- Sensibiliser un public de tout âge à la cause environnementale
- Faire prendre conscience au public de l'importance de réduire ses déchets, son impact environnemental et créer du lien social

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet s'articule en plusieurs ateliers de sensibilisation ludiques sur l'environnement dans des cafés associatifs, et qui concernent enfants comme adultes. Atelier 1 : « Le STP de GUS » ; Atelier 2 : « Le Basket'déchet' », une animation jeu sur le principe du basket ; Atelier 3 : « The Bee Wrap » ; Atelier 4 : « Parlons-en ! » ; Atelier 5 : « Les bonbons pas si bon » ; Atelier 6 : « On en fait des tonnes » ; Atelier 7 : « Fais pas ci, fais pas ça » ; Atelier 8 : « votes à mégots » ; Atelier 9 : « Aux herbes folles » ; Atelier 10 : « Les plus sombres secrets de vos poubelles »

Subvention : 600 €

# NI ROSE NI BLEU

**LUCILLE NICOLAS**

**AGE: 21 ANS**

**ASSOCIATION: UNIS-CITÉ**

**THÈME: ÉDUCATION**

**DATE: ENTRE LE 08/04/19  
ET LE 31/12/19**

**LIEU: STRUCTURES  
D'ACCUEIL D'ENFANTS**

**PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC**

**PERSONNES PRÉVUES:  
300**

## MOTIVATION

L'inégalité des genres est un sujet d'actualité qui stagne depuis ces dernières années. Nous estimons que les jeunes et notamment les très jeunes ne sont pas assez sensibilisés à l'égalité des genres, et nous voulons changer cela. Pour nous, il est important de déconstruire les stéréotypes genrés et sensibiliser les enfants à des valeurs d'égalité plus justes.

## OBJECTIFS

- Contribuer à réduire le plus possible les inégalités dans notre société
- Faire des lieux d'accueil des enfants et les établissements scolaires des lieux non genrés
- Sensibiliser les enfants aux stéréotypes de genre et leur donner l'opportunité de grandir sans eux

## DESCRIPTION DU PROJET

Nous ferons 3 ateliers qui traiteront de la thématique du genre :

- atelier 1 : travail avec les enfants sur la notion d'égalité des genres
- atelier 2 : mise en place d'un ciné-débat avec les courts-métrages
- atelier 3 : cours d'orientation/lutte contre les stéréotypes

Nous leur délivrerons après les ateliers, un diplôme de sensibilisation à l'égalité des genres

Subvention : 100 €

# LA BULLE

**CLOE BERBUDEAU**

**AGE: 21 ANS**

**ASSOCIATION: UNIS-CITÉ**

**THÈME: EDUCATION**

**DATE:  
20/07/2019**

**LIEU: COLLÉGIENS DE  
BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
COLLÉGIENS BORDELAIS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
NON PRÉCISÉ**

## MOTIVATION

Ce projet est né d'un désir commun : la lutte contre le harcèlement scolaire. Nous savons que c'est à la période du collège que les jeunes sont les plus vulnérables à ce type de comportement. Nous savons également que la plupart des adolescents ne connaissent pas bien l'existence de très nombreuses aides qui existent déjà, et nous avons donc eu l'idée de lancer notre projet pour faire le lien entre les jeunes et ces aides.

## OBJECTIFS

- Lutter contre le harcèlement scolaire
- Faire de la prévention contre le harcèlement scolaire
- Lutter contre l'isolement des collégiens harcelés
- Créer du lien social
- Faire le lien entre les collégiens et le personnel ressource

## DESCRIPTION DU PROJET

Le guide que nous voulons préparer a pour but de faire prendre conscience à l'adolescent de sa situation, et de lui montrer qu'elle n'est pas normale. Nous voulons réaliser plusieurs rubriques qui vont cartographier les acteurs locaux et nationaux, afin qu'ils puissent s'identifier à une situation de harcèlement. En plus, nous ajouterons des protocoles comportementaux, afin que le jeune puisse savoir quoi faire et comment réagir s'il se trouve dans une situation de harcèlement. Le guide sera aussi disponible en ligne.

**Subvention : 200 €**

# LE LOGEMENT C'EST GALÈRE

**SARAH ANDRIAMANANKAJA**

**AGE: 24 ANS**

**ASSOCIATION: UNIS-CITÉ**

**THÈME: SOLIDARITÉ**

**DATE: 20/03/2019**

**LIEU: BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
JEUNES DE 17-18 ANS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
400**

## MOTIVATION

Mon projet part d'un constat que je me suis fait : la problématique du logement à Bordeaux tend à se généraliser, et les jeunes sont les plus touchés, puisque ils ne sont pas stables professionnellement et financièrement. Ayant fait mes études en architecture et urbanisme, cette question du logement m'intéresse tout particulièrement.

## OBJECTIFS

- sensibiliser tous les publics à la problématique du logement
- donner la parole aux différents acteurs du logement
- présenter les solutions déjà mises en place sur le territoire et les axes de réflexions sur le logement mis en place par les pouvoirs publics
- engager une discussion collective entre tous les acteurs

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est de réaliser et diffuser un documentaire divisé en deux parties :

- la situation actuelle du logement sur Bordeaux
- les acteurs du logement, leurs actions et les solutions qu'ils proposent

Le documentaire présentera aussi le processus de recherche d'un logement, ainsi que les trois parcours que le jeune peut entreprendre (parcours classique, recherche d'un logement temporaire, et parcours où aucune solution de logement n'est trouvée). Enfin, il y aura une prise de parole des différents acteurs du processus de recherche de logement (jeunes, travailleurs sociaux, acteurs privés et publics).

Subvention : 400 €

# CULTURE POUR TOUS

**LÉO BRIEN**

**AGE: 19 ANS**

**ASSOCIATION: REG'ART**

**THÈME: CULTURE**

**DATE: 28/09/2019**

**LIEU: SALLE DES FÊTES DU  
GRAND PARC**

**PUBLIC CIBLE:  
ENTENDANTS ET SOURDS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
300**

## MOTIVATION

Je suis étudiant en DUT animation sociale et socio-culturelle, et mon projet personnel est d'aider les personnes en situation de déficience auditive à accéder à la culture, au sport et à l'éducation. Cette expérience me permettra aussi d'avoir une première approche dans le domaine de la création de projet, et de vérifier si mon projet personnel est réaliste. Enfin, étant moi-même sourd, je veux montrer que je connais les difficultés de ces personnes et que je veux les aider.

## OBJECTIFS

- Faire découvrir l'histoire du Petit Prince aux personnes sourdes grâce à une pièce de théâtre en langue des signes
- Rendre abordable les billets pour les jeunes

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se déroulera au mois de septembre 2019. Il sera réalisé par IVT création, une association de théâtre créée pour les personnes en déficience auditive. Le but du projet est de financer la pièce de théâtre qui sera jouée par des comédiens professionnels, dans la salle du Grand Parc à Bordeaux. La subvention permettra de réduire le prix des places pour les jeunes.

**Subvention : 1500 €**

# LE TYPE PRÉSENTE: SCÈNE CITY TBILISSI

MATTHIS BERNARD

AGE: 25 ANS

ASSOCIATION: KULTOURAL

THÈME: CULTURE

DATE: 25/06/2019

LIEU: MAISON PIP

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
250

## MOTIVATION

Notre projet vise à promouvoir et valoriser une partie de la scène artistique de Tbilissi. Après un voyage dans la capitale géorgienne où nous avons rencontré des artistes, des chefs et divers porteurs de projets culturels, nous sommes motivés pour faire connaître la vitalité culturelle d'une ville méconnue. La motivation qui nous anime est celle d'apporter à Bordeaux une partie de la culture de Tbilissi à Bordeaux. Grâce à notre média local ([www.letype.fr](http://www.letype.fr)) qui s'intéresse à la scène artistique bordelaise, nous souhaitons nouer des connexions avec d'autres acteurs culturels issus d'autres villes.

## OBJECTIFS

- Encourager les échanges entre Bordeaux et Tbilissi
- Découvrir des artistes de Tbilissi, la cuisine géorgienne
- Réaliser une exposition photo de la Géorgie
- Découvrir la culture du pays

## DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'un événement dédié à la scène artistique de Tbilissi et aux artistes locaux. Nous souhaitons encourager les ponts entre les deux villes. Nous inviterons deux artistes musiciens de Tbilissi, ainsi qu'une cheffe géorgienne. L'idée est de proposer de la musique et de la gastronomie de la ville et dans un même temps de les faire dialoguer avec des talents locaux. Ainsi, deux artistes bordelais se produiront pendant l'événement également. Une photographe bordelaise, ayant récemment voyagé en Géorgie, sera également conviée pour partager ses clichés sur le pays et rendre compte de sa beauté.

Subvention 2017 : 1000 €

# MUSICIENS EN EXIL

**BASTIAN LIZUT**

**AGE: 24 ANS**

**ASSOCIATION: JAMIRA**

**THÈME: SOLIDARITÉ**

**DATE: 01/01/2019**

**LIEU: BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
RÉSIDENTS BORDELAIS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
1200**

## MOTIVATION

De nombreux musiciens professionnels en situation d'exil ont trouvé refuge à Bordeaux. Il leur est difficile d'exercer le métier de musicien sur notre territoire : la méconnaissance du milieu artistique français, le manque de réseau et de visibilité ainsi que la barrière de la langue, sont autant de freins à leur insertion. D'un autre côté, une grande partie de la population locale cherche à mieux connaître les nouveaux arrivants, à s'enrichir de la diversité culturelle qu'ils apportent. Les musiciens du projet, via la transmission de leurs répertoires musicaux respectifs, rendent accessible toute une partie de leur culture.

## OBJECTIFS

- Favoriser l'insertion socio-professionnelles des musiciens en exil
- Sensibiliser les publics sur la situation des personnes en exil
- Favoriser la création de liens sociaux et culturels entre les populations en situation d'exil et la population locale

## DESCRIPTION DU PROJET

En mars 2018, grâce à nos partenaires, nous avons identifié et accueilli dix musiciens et chanteurs présents sur le territoire de Bordeaux Métropole. Avec le service de la direction de la culture et de la citoyenneté du département de la Gironde, nous avons réalisé un diagnostic, à la fois sur leurs compétences musicales respectives afin de mieux connaître leur répertoire et leurs besoins, mais aussi leurs aspirations personnelles. Ainsi, nous avons conçu avec eux les trois axes du projet : l'accompagnement individuel, l'accompagnement d'un projet artistique collectif et le développement d'actions de médiation auprès de divers publics.

**Subvention : 750 €**

# FEARLESS CULTURE FESTIVAL

JULIEN LAY

AGE: 23 ANS

ASSOCIATION: FEARLESS  
CULTURE

THÈME: SOLIDARITÉ

DATE: 27/04/2019

LIEU: IBOAT

PUBLIC CIBLE:  
ÉTUDIANTS BORDELAIS

PERSONNES PRÉVUES:  
450

## MOTIVATION

L'association lutte contre la stigmatisation et l'amalgame des migrants qui arrivent en France. Elle veut combattre le sentiment de rejet que leur inspire leur pays d'accueil, en agissant localement, et donc en organisant un festival constitué d'une base profondément bordelaise. Avec le succès du festival de l'année dernière, nous sommes plus que motivés pour continuer l'événement cette année.

## OBJECTIFS

- Sensibiliser le public à la condition d'accueil et de voyage des réfugiés dans le monde
- Récolter des fonds pour nos différents partenaires sociaux
- Favoriser l'échange culturel autour de l'art et de la musique

## DESCRIPTION DU PROJET

En parallèle du festival, des ateliers sont organisés chaque mois, afin de sensibiliser à l'art, avec des réfugiés accompagnés par le CADA de Bègles. Le festival organisé pour l'association donnera lieu à des concerts, des conférences qui permettront de sensibiliser le public à la cause défendue par l'association. Une exposition de toiles ou de photographies réalisées par les réfugiés en atelier est également prévue à cette occasion.

Subvention : 500 €

# MAYDAY STUDENT MUSIC FESTIVAL

ALAN LE MARECHAL

AGE: 23 ANS

ASSOCIATION: M - TECH  
BORDEAUX

THÈME: CULTURE

DATE: 18/05/2019

LIEU: CAMPUS DE TALENCE

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC BORDELAIS

PERSONNES PRÉVUES:  
7000

## MOTIVATION

A l'origine, nous organisons le concert de clôture du festival étudiant « les moissons d'Avril » organisé par le service culturel de l'Université de Bordeaux. Au fil des années, nous avons décidé de nous envoler, toujours soutenu par ce dernier. L'an dernier, les participants étaient demandeurs sur le principe des éco-gestes. C'est pourquoi, nous avons décidé de faire évoluer notre village en lui donnant une vraie identité : La Maison MayDay.

## OBJECTIFS

- Faire prendre conscience aux participants qu'il est facile de changer son quotidien pour des gestes plus responsables
- Présenter des animations « chocs » pour toucher le public
- Sensibiliser le plus grand nombre à la question du réchauffement climatique

## DESCRIPTION DU PROJET

De 15h à 19h, notre « maison MayDay » présentera des éco-gestes réalisés par nos bénévoles, formés par la maison éco-citoyenne de Bordeaux. Nous organisons également un cycle de conférences ludique sur la thématique. De 19h à 2h, des concerts seront animés par des artistes étudiants et professionnels. Le festival est gratuit et ouvert à l'ensemble de la communauté Bordelaise. Nous travaillons aussi avec l'association « Le protocole » (radio lycéenne) du Lycée Camille Julian pour les aider à se développer.

Subvention : 400 €

# OBJETS TROUVÉS

**TOM DUPEYRON**

**AGE: 21 ANS**

**ASSOCIATION: BOUT À BOUT**

**THÈME: CULTURE**

**DATE: 01/04/2019**

**LIEU: BORDEAUX**

**PUBLIC CIBLE:  
13-40 ANS**

**PERSONNES PRÉVUES:  
10**

## MOTIVATION

Depuis la rentrée 2018, Bout à bout redynamise son activité en proposant un accompagnement plus large dans la création audiovisuelle. De plus, l'association propose d'accompagner les jeunes artistes dans la réalisation de leur projet, en leur facilitant l'accès à la réalisation de maquettes audio, de clips vidéo et de différentes œuvres artistiques. Aujourd'hui nous souhaitons faire de cette activité notre principale source de plaisir en multipliant les rencontres et les opportunités. Nous prenons à cœur de faire participer nos adhérents aux différents projets de l'association.

## OBJECTIFS

- Promouvoir et impliquer les jeunes talents à travers un projet associatif et artistique
- Proposer du contenu inédit sur la scène Rap/Hip Hop Bordelaise
- Favoriser l'expression des artistes et des cultures urbaines à travers un format de création commun
- Réunir un panel d'artistes locaux au travers d'un concept musical original
- Créer à chaque épisode une œuvre totalement originale produite en collaboration entre les artistes et les adhérents de l'association

## DESCRIPTION DU PROJET

Objets trouvés est une série musicale entre 6 et 8 épisodes. Inspirée des formats showcase diffusés majoritairement sur internet, la série propose à des artistes de la scène locale d'enregistrer un titre inédit au sein d'un décor minimaliste et épuré. Majoritairement orienté autour des musiques urbaines (Rap, Hip Hop, Slam, RnB), chaque artiste invité amène un objet personnel, écrit et présente un texte en lien avec cet objet. La chanson finale est une œuvre qui délivre un message artistique, sobre et conscient.

Subvention : 1300 €

# SOIRÉE SCÈNE OUVERTE

NORA ERRRAHALI

AGE: 13 ANS

ASSOCIATION: ACAQB

THÈME: CULTURE

DATE: FÉVRIER À DÉCEMBRE  
2019

LIEU: CENTRE D'ANIMATION  
BASTIDE BENAUGE

PUBLIC CIBLE:  
TOUT PUBLIC

PERSONNES PRÉVUES:  
30-40

## MOTIVATION

Le collectif jeune de la Benauge organise ces soirées pour faire bouger le quartier et permettre aux gens de se rencontrer dans un moment festif.

## OBJECTIFS

- Faire vivre le quartier à travers une animation musicale mensuelle
- Faire découvrir des instruments de musiques et/ou exprimer ses talents
- Ouvrir le centre d'animation sur l'extérieur en faisant venir des gens d'ailleurs
- Proposer de la musique en live et de différents styles.

## DESCRIPTION DU PROJET

Nous voudrions proposer un concert de 30 à 45 min gratuit avant d'ouvrir la scène au public afin de faire découvrir des groupes locaux et différents styles de musique aux habitants et de leur donner envie de jouer également. Nous proposons un apéritif convivial à notre charge en toute simplicité, avec une vente de canettes au profit du collectif jeunes afin de récolter de l'argent pour un projet de week-end courant novembre 2019.

Subvention : 600 €

## ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2019 SUR LA BASE DES MONTANTS 2017</b>
ARCHIMUSE- BORDEAUX	6 094,67 €
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIER DE BORDEAUX - ACAQB	916 444,32 €
ASS-TECH	3 681,00 €
CRE'ART: COMPAGNIE REG'ART	3 386,00 €
SUR NOS GARDES	164,00 €
UNIS - CITE	4 625,00 €

**D-2019/247****Création d'un gymnase aux Bassins à flot. Demande de subvention. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2018/349 du 17 septembre 2018, vous avez approuvé l'avant projet définitif pour la création d'un gymnase dans le quartier des Bassins à flot.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble des Bassins à flot qui vise à renouveler le quartier et mieux le connecter au reste de la ville, en créant une liaison entre les Chartrons et Bacalan. Ce quartier est en pleine mutation et accueillera à terme plus de 5 000 logements, soit près de 15 000 habitants.

Pour faire face à l'essor démographique, la Ville de Bordeaux prévoit de réaliser un gymnase à l'angle des rues Ouagadougou et Achard. Il comprendra une salle omnisports destinée à la pratique sportive des habitants, clubs sportifs et scolaires des alentours, et un dojo. Cet équipement pourra accueillir des compétitions de niveau régional de basket-ball, handball, badminton et volleyball, ainsi que des compétitions départementales de judo. Cette opération s'inscrit dans une volonté de favoriser la mixité sociale et rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre d'habitants.

L'État au titre de la Dotation pour le soutien à l'investissement public local (DSIL), le Centre national pour le développement du sport (CNDS) et le Conseil départemental de la Gironde sont susceptibles d'apporter leur soutien à la construction du gymnase. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 556 645,52 € H.T. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
État - DSIL	1 778 322,76 €	50,00 %
Centre national pour le développement du sport	291 793,66 €	8,20 %
Conseil départemental de la Gironde	711 329,10 €	20,00 %
Ville de Bordeaux	775 200,00 €	21,80 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 556 645,52 €</b>	

Dans l'éventualité où ces cofinancements seraient moindres, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements évoqués ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à les encaisser.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. le MAIRE**

Allez, Arielle.

**MME PIAZZA**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, gymnase Bassins à flot, vous en avez déjà entendu parler. Une liaison entre les Chartrons et Bacalan, un quartier en pleine mutation. Je vais faire vite. Je vais simplement résumer en vous disant qu'il y a deux axes, les axes que l'on retrouve dans la politique sportive : un axe de pratique de sport pour tous, des habitants aux alentours, mais aussi une part compétitive puisque, dans ce secteur, malgré l'activité et le dynamisme des maisons de quartier Chantecler, Chartrons et nos associations, nous n'avons aucun lieu pour recevoir des compétitions de niveau régional, de sport collectif ainsi que des compétitions de judo, toujours dans le but de favoriser la mixité sociale et la mixité des gens.

Alors, nous vous proposons dans cette délibération un plan de financement prévisionnel que vous avez sous les yeux, je suppose, une participation de l'État, du CNDS, du Département et de la Ville et si jamais les cofinancements seraient moindres, la Ville prendrait en charge la différence, mais j'espère que l'on va pouvoir compter sur tout le monde. Coût total 3 550 000 euros.

**M. le MAIRE**

Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC**

Oui, brièvement Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, nous voterons cette délibération. La construction d'un gymnase dans ce quartier qui s'est densifié, ces dernières années, est bienvenue. Nous voulons attirer votre attention, Madame l'Adjointe, sur le fait que les établissements publics sportifs sont actuellement beaucoup plus fréquentés par les hommes que par les femmes, donc il y a un vrai problème d'accès aux salles sportives par les Bordelaises. Cela demande quelques aménagements peu coûteux, type garderie, enfin aider notamment les jeunes mères de famille à pratiquer du sport en les aidant en termes de disponibilité et d'accès à ces salles sportives. Donc, nous vous demandons d'étudier la question, mais peut-être vous y êtes-vous déjà penchée spontanément.

Et, puis, deuxième intervention, je veux profiter de cette délibération parce que l'on est un peu aussi dans le sujet, pour vous faire part de notre déception quand nous avons découvert que le Mondial féminin de football n'était pas accueilli par la Ville de Bordeaux. Je vous sais, Madame l'Adjointe, préoccupée par la pratique sportive féminine. Le football féminin, je sais que vous en parlez depuis longtemps. Là, j'ai un peu l'impression que l'on a un peu loupé le coche d'accueillir cette activité à Bordeaux. Paraît-il que nos stades étaient trop grands pour accueillir cette Coupe du monde. Pourtant, il y a d'autres villes, beaucoup plus persuasives que nous. Je vois Nice, Paris, Lyon dont les stades entrent dans la même catégorie que le MATMUT Atlantique ou que le Stade CHABAN DELMAS. Je pense que c'est un loupé. Peut-être avez-vous des explications complémentaires autres que celles que l'on a pu lire dans la presse ? C'est vrai qu'il y a quelques années, le football féminin, personne n'aurait pu prévoir que la Coupe du monde serait le succès qu'elle va vraisemblablement être. Raison de plus pour investir très tôt le fait qu'il y ait des compétitions de ce type qui se tiennent à Bordeaux. Donc, nous profitons de cette délibération pour vous faire part de notre grand regret que nous ne puissions pas accueillir cette compétition à Bordeaux, alors que nous avons deux stades dont, un, je ne veux pas y revenir, qui nous coûte très cher et qui aurait pu parfaitement être calibré pour accueillir la manifestation. Merci.

**M. le MAIRE**

Madame PIAZZA.

## **MME PIAZZA**

Monsieur le Maire, permettez-moi de prendre un tout petit peu de temps là parce que c'est vrai que l'on est à J-4 de la Coupe DU monde de football et que tout le monde s'excite, nos amis journalistes, comme les élus, alors que les choses ont été très claires, et je vais être très transparente là-dessus.

Dès que nous avons appris que la France avait réussi, en tout cas, était arrivée à avoir l'organisation de la Coupe du monde de FIFA, c'était en mars 2015. En mars 2015, elle gagnait devant la Corée du Sud. On en était tous très contents parce que l'on sait ce que cela veut dire derrière : du développement, de la sensibilisation pour les petites filles. Et tout de suite, Bordeaux s'est mise en chasse, en tout cas, a fait savoir sa volonté de recevoir des matchs de la Coupe de monde du football féminin. Je vais vous dire, cela a été très rapide « Circulez, il n'y a rien à voir ». Nous sommes en 2015, je vous le précise. En 2016, on organisait l'Euro 2016. La réponse a été très claire : « Puisque vous avez été choisis et que vous avez eu cette chance d'avoir été choisis pour l'Euro 2016, nous allons maintenant tabler sur des jauges inférieures et surtout donner de la chance à d'autres territoires qui n'auront pas eu d'événements de football. » Alors, c'est très clair. D'ailleurs, j'ai là, je peux vous le remettre, sur la documentation transmise par la FIFA : « Ne seront autorisées de participer à cette Coupe du monde que des villes moyennes, avec des jauges allant de 20 000 à 35 000 places. » C'est comme cela que Rennes, le Havre, Reims, Valenciennes, Grenoble 25 000 places, tant mieux pour eux. C'est aussi cela le but d'un grand événement, c'est donner la chance à tous les territoires. Et, puis on voit arriver Montpellier 32 000, 10 000 de moins que Bordeaux. Donc, cela rentre encore dans ce qu'ils avaient donné comme critères, et puis, Nice qui a 35 000 et qui a la chance, à mon avis, de participer sur la troisième place, de par la proximité avec Lyon qui reçoit les demi-finales et la finale.

Alors, je peux vous dire que les 6 millions de fonds publics votés par l'État pour organiser cet événement, j'étais présente au CA du CNDS quand nous l'avons décidé, c'était pour pointer que, dans tous les territoires, on fasse monter un enthousiasme, on fasse des opérations de sensibilisation, de formation des dirigeantes, des arbitres, des opérations ouvertes sur les jeunes filles des quartiers. Tout a été admirablement fait. Eh bien voilà, ils sont débordés aujourd'hui. Nice répond « Guichet fermé » aujourd'hui, pourtant c'était la jauge la plus élevée derrière Lyon et qu'ils n'avaient pas prévu un tel engouement. Alors tant mieux pour le sport féminin, ce n'est pas gagné, Monsieur HURMIC, parce que c'est tout un écosystème du sport féminin qu'il faut changer. C'est la parité. C'est l'accompagnement du haut niveau. C'est l'accès, comme vous avez dit tout à l'heure, en veillant bien à ce qu'il y ait une équité de traitement dans les infrastructures, mais aussi dans les clubs. Faire en sorte que chacun ait sa place.

Alors, on va continuer ce combat à Bordeaux parce que l'on ne va pas baisser les bras, mais je voudrais vous dire quand même que l'on n'a pas rien fait. Le Musée des Bleues est arrivée à Auchan Mériadeck la semaine dernière, beaucoup de monde, une exposition sur toute l'histoire du football féminin pendant 50 ans. Merci à la Fédération Française de Foot de ne pas nous avoir oubliés sur cette communication qui nous paraît aussi très importante.

Et puis, vous dire que j'ai prévu de rencontrer tous les clubs bordelais qui ont une section de football pour leur dire de faire de la place pour les filles parce qu'elles vont arriver, suite à cette Coupe du monde, et que ce serait dommage de les entendre dire : « Il n'y a pas de place. Il n'y a que des garçons. » L'idée, c'est d'anticiper là aussi sur les impacts que cela va avoir sur le développement de la pratique.

On a été choisi pour du football féminin, oui, je vous le confirme. Nous allons travailler le 4 juillet à Paris pour cela. Aux JO 2024, nous aurons la chance d'avoir du football féminin, mais je vais vous annoncer une grande première, une nouvelle que personne ne connaît, et vous dire que la France, l'équipe de France féminine sera reçue au MATMUT pour jouer contre la Serbie pour un match amical, le 9 novembre. Donc, on aura l'occasion de les voir jouer. Ce n'est pas une histoire de rattraper le coup. C'est une histoire qu'ils vont, derrière cette Coupe du monde de football féminin, revenir sur des jauges plus importantes et tester ce public qui arrive en masse pour venir rencontrer et apprécier ce spectacle, un spectacle d'ailleurs qui concerne le football féminin, mais c'est tout simplement parce que le public veut juste du spectacle, de la performance et que le féminin est capable d'amener cela. Pour autant, les médias comme les autres se sont peu intéressés jusque-là au sport féminin. Voilà ma réponse.

## **M. le MAIRE**

Très bien, limpide. Monsieur ROUYEYRE.

**M. ROUYEYRE**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, limpide, mais pas totalement convaincante. Arielle, je ne veux pas que l'on se fâche à la fin de ce Conseil, mais dans les arguments que vous nous évoquez, vous citez Montpellier, vous citez Nice, on est loin des villes moyennes, en tout cas, elles ont un nombre d'habitants extrêmement...

**M. le MAIRE**

On parlait de la capacité des stades.

**M. ROUYEYRE**

Non, non, il y avait deux choses dans les critères. Il y avait les villes moyennes et les capacités des stades avec, vous l'avez dit, dans votre intervention, jusqu'à 35 000. On est concerné, nous, potentiellement, ici, notamment avec le Stade CHABAN. Moi, je me demande si vraiment on s'est vraiment battu parce que l'on est interpellé beaucoup. C'est assez étonnant, je ne m'y attendais pas, mais on est interpellé beaucoup, notamment par des jeunes femmes ou des mères qui se posent la question de savoir... Pour tout vous dire, moi, je l'ai appris de l'intervention et de l'interpellation de personnes, j'ai appris qu'il existait cette compétition. Et, donc, quand effectivement, j'ai essayé d'obtenir des informations, j'ai eu plutôt le sentiment que l'on ne s'était pas énormément battu et qu'il y avait un argument, en tout cas, pour ce qui concerne le Grand Stade, vous avez d'ailleurs très justement dit que la jauge en tout cas sur Nice était dépassée, c'est que cela coûte très cher. Donc, je voudrais savoir, Arielle, si vraiment, on était prêt à accueillir financièrement cette compétition, si vraiment la raison pour laquelle on n'a pas mis à disposition ces stades, c'est que, en tout cas, pour ce qui concerne le Stade MATMUT, c'est que cela coûtait trop cher à la ville.

**MME PIAZZA**

Je ne peux pas aller aussi loin dans la réflexion puisque d'entrée, on a eu une fin de non-recevoir, donc, on n'a même pas travaillé le cahier des charges puisque l'on nous a dit : « Vous êtes hors critères. » Si Montpellier a été choisie avec, encore une fois, 10 000 places de différence avec Bordeaux, c'est parce qu'ils n'avaient pas eu la chance de recevoir l'Euro 2016. Montpellier n'a pas reçu, mais c'est comme Strasbourg, c'est comme Lille, c'est comme Toulouse, c'est comme Marseille, Bordeaux a été mise de côté parce que l'on avait eu cette chance de recevoir l'Euro 2016. Maintenant, au niveau des contraintes financières, je ne peux pas vous en dire plus. Je peux me renseigner et vous donner une réponse. En tout cas, ce n'est pas cela qui a fait que l'on n'a pas été choisi, c'est simplement pour les raisons que je vous ai décrites. Si vous êtes interpellé, dites-leur que je regrette moi aussi énormément. Voilà et que je me suis battue à plusieurs reprises. La preuve, c'est que quand Nice a été choisie, j'ai rappelé la Fédération Française, Brigitte HENRIQUES pour lui dire : « Mais Nice, 10 000 places de différence avec nous ». J'ai compris que c'était quand même 10 000 places et qu'ils avaient toujours cette inquiétude de se dire : « On ne va jamais remplir les stades. » Il y a 4 ans, on avait cette inquiétude de ne pas remplir les stades. CHABAN ne répondait pas aux critères. CHABAN, ce n'est pas un terrain... C'est pour cela que l'on a construit le nouveau stade d'ailleurs et que l'on a la chance d'avoir le football féminin aux JO. Merci beaucoup.

**M. le MAIRE**

C'est une occasion, on aurait bien aimé l'avoir, cela n'a pas été possible, dont acte.

On vote sur quoi là ?

**MME JARTY-ROY**

La 247.

**M. le MAIRE**

La 247. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est vraiment l'occasion de parler de cela. OK. Qui est pour ? Tout le monde.

Est-ce que ce sera la même chose sur... puisque j'attire votre attention, il est 20 heures 30 bientôt. On ne va pas y passer la nuit. 248 « Tarifs d'utilisation des équipements sportifs »

**MME JARTY-ROY**

Délibération 248 : « Tarifs d'utilisation des équipements sportifs. »

**D-2019/248****Tarifs d'utilisation des équipements sportifs. Avis.  
Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs sont soumis à votre approbation.

Nous vous présentons les tarifs pour les structures gérées par la Ville, à savoir les stades, les salles de sport et les piscines. Comme l'année précédente, les tarifs du Golf de Bordeaux Lac seront délibérés prochainement pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, nous soumettons à votre vote les tarifs de l'Ecole de Golf qui s'inscrivent dans la continuité de la saison sportive 2019/2020.

Pour la saison 2019/2020, nous vous proposons des tarifs identiques à ceux de 2018/2019.

Nous soumettons donc à votre agrément l'application, au 1er septembre 2019, des dispositions ci-après concernant les tarifs des équipements sportifs.

**I – STADES ET SALLES DE SPORTS**

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Bordeaux met ses équipements sportifs à disposition des associations, établissements scolaires, partenaires institutionnels et comités d'entreprises.

En 2018, les équipements sportifs terrestres municipaux ont été ainsi mis à disposition de 450 utilisateurs, pour un total de 250 800 heures.

Les conditions tarifaires appliquées pour l'utilisation de ces équipements reflètent la volonté de la ville de Bordeaux d'accompagner au mieux le développement des pratiques d'activités physiques et sportives de sa population. Les objectifs poursuivis sont en particulier de :

- Favoriser l'éducation sportive des jeunes ;
- Développer le sport pour tous (sport loisirs, sport santé, sport féminin, handi-sport, sport entreprise, ...) ;
- Accompagner le sport de haut niveau et de compétition.

Ainsi, l'utilisation des équipements est consentie à titre gracieux pour la pratique sportive des associations bordelaises, des partenaires institutionnels (conventions spécifiques de réciprocité avec le Département de la Gironde et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine), des structures relevant du secteur médical et socio-éducatif, de l'opéra de Bordeaux (hors manifestations à caractère payant).

Les autres demandes d'utilisation des infrastructures municipales sont soumises à l'application d'une tarification. Ces tarifs sont présentés ci-dessous.

<b>LOCATIONS REGULIERES</b>	<b>TARIF 2018/2019</b>	<b>TARIF 2019/2020</b>
clubs sportifs bordelais et partenaires institutionnels (pompiers, police, gendarmerie, armée) UBM, personnel municipal, structures relevant du secteur médical et socio-éducatif, Opéra de Bordeaux	Gratuité	Gratuité

<b>SPORT RELEVANT DES CLUBS D'ENTREPRISES</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>	<b>TARIFS 2019/2020</b>
Sports collectifs extérieurs : Forfait une équipe à l'année (hors période de fermeture des équipements)	585 €	585 €
Sports collectifs extérieurs : Forfait deux équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	937 €	937 €
Sports collectifs extérieurs : Forfait trois équipes à l'année (hors période de fermeture des équipements)	1 171 €	1 171 €
Sports collectifs extérieurs : L'équipe supplémentaire engagée à l'année	175 €	175 €
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 4 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	585 €	585 €
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 6 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	937 €	937 €
Sports collectifs de salle : Forfait jusqu'à 8 h hebdomadaires (hors période de fermeture des équipements)	1 172 €	1 172 €
Le créneau de 2 heures supplémentaires au-delà de 8h	116 €	116 €
L'aire de jeu à la journée pour rassemblement sportifs	372 €	372 €
L'aire de jeu à la 1/2 journée pour rassemblement sportif	185 €	185 €
Les clubs d'entreprises bordelais bénéficieront d'une réduction du forfait de 30%		

<b>REDEVANCES MANIFESTATIONS A CARACTERE PAYANT</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>	<b>TARIFS 2019/2010</b>
Mise à disposition du club résident des installations du Stade Chaban Delmas (part fixe)	100 000 €	100 000 €
Manifestations organisées par les clubs bordelais (% des recettes billetterie HT)	2%	2%
Manifestations organisées par d'autres organisateurs (% des recettes billetterie HT)	4%	4%
Stage payant à la journée	373 €	373 €
Stage payant à la 1/2 journée	186 €	186 €

<b>LOCATIONS SPECIFIQUES</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>	<b>TARIFS 2019/2020</b>
Location horaire de la piste d'accélération moto pour des activités régulières	22 €	22 €
Location journée salon d'honneur Stade Chaban Delmas	821 €	821 €

**COLLEGES BORDELAIS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC RELEVANT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**

Cf convention de réciprocité

<b>COLLEGES D'ENSEIGNEMENT PRIVE (HORS EQUIPEMENTS SUBVENTIONNES)</b>	<b>TARIFS 2018/2019</b>	<b>TARIFS 2019/2020</b>
L'heure de grande salle (+ 800 m2) durant la période scolaire	12 €	12 €
L'heure de petite salle durant la période scolaire	6 €	6 €
L'heure de piste d'athlétisme, terrain en herbe ou synthétique durant la période scolaire	9 €	9 €

## **II – PISCINES**

Le service des sports aquatiques et nautiques assure le fonctionnement de trois piscines couvertes et une piscine d'été (juin-septembre).

Ce service a bénéficié à plus de 600 000 usagers en 2018 dont près de 380 000 usagers payant. Les recettes se sont élevées à plus de 1 200 000 euros. Elles sont le fruit des entrées mais également de la diversité des activités proposées dans le cadre de l'école bordelaise des activités de la natation (EBAA).

Les objectifs principaux poursuivis sont l'apprentissage de la natation, son perfectionnement ainsi que le développement du sport santé et du sport pour tous.

Un tarif 10 entrées est créé pour les comités d'entreprise afin que les prestations vendues soient plus adaptées aux pratiques.

Le principe d'un tarif « social » est respecté en conservant les tarifs « familles », propices à l'accès élargi des familles à partir de trois membres, ainsi qu'avec la gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Le principe de différence de tarif entre les résidents bordelais et les extérieurs est conservé pour prendre en compte la prise en charge financière du fonctionnement des équipements par les administrés bordelais.

Enfin, les tarifs proposés poursuivent le double objectif d'une part d'accessibilité au service pour tous et d'autre part la rationalisation des coûts.

**1/ TARIFS PUBLICS**

## 1.1 Entrées :

	Résidents Bordelais		Résidents Hors Bordeaux	
	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<b>PLEIN TARIF</b>				
<i>Individuels</i>				
Entrée unitaire	3,50 Euros	<b>3,50 Euros</b>	5,05 Euros	<b>5,05 Euros</b>
Abonnement 10 entrées	23,75 Euros	<b>23,75 Euros</b>	37,10 Euros	<b>37,10 Euros</b>
Abonnement 50 entrées	96,90 Euros	<b>96,90 Euros</b>	178,50 Euros	<b>178,50 Euros</b>
<b>TARIF REDUIT (1)</b>				
Entrée unitaire	2,15 Euros	<b>2,15 Euros</b>	3,60 Euros	<b>3,60 Euros</b>
Abonnement 10 entrées	17,75 Euros	<b>17,75 Euros</b>	26,30 Euros	<b>26,30 Euros</b>
Abonnement 50 entrées	76,50 Euros	<b>76,50 Euros</b>	117,30 Euros	<b>117,30 Euros</b>
<b>TARIF FAMILLE (2)</b>				
3 membres de la même famille	3 Euros	<b>3 Euros</b>	6 Euros	<b>6 Euros</b>
Par enfant supplémentaire (jusqu'à 12 ans)	1 Euros	<b>1 Euros</b>	2 Euros	<b>2 Euros</b>
<b>Personnel municipal (et retraités Mairie de Bordeaux)</b>	1 Euros			
<b>Enfant de moins de 3 ans</b>	Gratuité			
<b>Entrée unitaire « événementiel »</b>	Gratuité			

(1) Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans / Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants / Personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif et accompagnateurs / Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs

(2) La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit 2 parents + 1 enfant OU 1 parent + 2 enfants

## 1.2. Leçons

<b>Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques</b>				
<b>Résidents Bordelais</b>			<b>Résidents Hors Bordeaux</b>	
	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<b>LECONS DE NATATION</b>				
<b>Enfants</b> :(tétard, grenouille, dauphin, initiation sauvetage sportif)				
<b>Adultes</b> : (débutant, perfectionnement, confirmé, aquaphobie)				
Leçon unitaire	7,65 Euros	<b>7,65 Euros</b>	11,30 Euros	<b>11,30 Euros</b>
Abonnement trimestre	66,80 Euros	<b>66,80 Euros</b>	95,50 Euros	<b>95,50 Euros</b>
Minis stages	26,30 Euros	<b>26,30 Euros</b>	39,00 Euros	<b>39,00 Euros</b>
<b>ACTIVITES AQUATIQUE DES FAMILLES</b> (pour un enfant et 2 parents maximum)				
Séance unitaire	7,70 Euros	<b>7,70 Euros</b>	11,30 Euros	<b>11,30 Euros</b>
Abonnement trimestre	66,80 Euros	<b>66,80 Euros</b>	95,45 Euros	<b>95,45 Euros</b>
<b>ACTIVITES EVEIL AQUATIQUE</b>				
Séance unitaire	7,65 Euros	<b>7,65 Euros</b>	11,30 Euros	<b>11,30 Euros</b>
Abonnement trimestre	66,80 Euros	<b>66,80 Euros</b>	95,50 Euros	<b>95,50 Euros</b>
<b>ACTIVITES ADULTES</b> (Aquagym, Aquajogging, Aquagym prénatale, sport océan)				
Séance unitaire	9,05 Euros	<b>9,05 Euros</b>	13,15 Euros	<b>13,15 Euros</b>
Abonnement trimestre	83,50 Euros	<b>83,50 Euros</b>	119,25 Euros	<b>119,25 Euros</b>
Abonnement annuel	224,90 Euros	<b>224,90 Euros</b>	321,50 Euros	<b>321,50 Euros</b>
<b>AQUA-BIKING</b>				
Séance unitaire	12,00 Euros	<b>12 Euros</b>	15,00 Euros	<b>15 Euros</b>
Abonnement trimestre	90,00 Euros	<b>90 Euros</b>	135,00 Euros	<b>135 Euros</b>
Abonnement annuel	250,00 Euros	<b>250 Euros</b>	350,00 Euros	<b>350 Euros</b>
<b>SENIORS</b>				
<b>Leçons de natation</b> (débutants, perfectionnement, aquaphobie)				
Séance unitaire	5,80 Euros	<b>5,80 Euros</b>	8,45 Euros	<b>8,45 Euros</b>
Abonnement trimestre	50,15 Euros	<b>50,15 Euros</b>	71,55 Euros	<b>71,55 Euros</b>
<b>ACTIVITES SENIORS</b> (aquagym, autres activités dédiées)				
Séance unitaire	6,80 Euros	<b>6,80 Euros</b>	9,85 Euros	<b>9,85 Euros</b>
Abonnement trimestre	62,65 Euros	<b>62,65 Euros</b>	89,45 Euros	<b>89,45 Euros</b>
Abonnement annuel	168,81 Euros	<b>168,81 Euros</b>	240,30 Euros	<b>240,30 Euros</b>

**2/ GROUPES**

		Résidents bordelais		Résident Hors Bordeaux	
		Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<b>GROUPE D'ENFANTS ET D'ADULTES</b> centres d'animations et de loisirs sans hébergement, ITEP, IMP, hôpital de jour...) et catégories de publics justifiant du tarif réduit	A l'unité	1,75 Euros	<b>1,75 Euros</b>	2,65 Euros	<b>2,65 Euros</b>
<b>ANNIVERSAIRES ENFANTS</b> Jeux ludiques encadrés par un animateur	Forfait 1h30 Maxi 15 enfants	51,00 Euros	<b>51 Euros</b>	66,30 Euros	<b>66,30 Euros</b>
<b>COMITE D'ENTREPRISES</b>	A l'unité	2,30 Euros	<b>2,30 Euros</b>	3,60 Euros	<b>3,60 Euros</b>
	10 entrées individuelles				<b>23 Euros</b>

**3/ SCOLAIRES**

	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<b>Etablissements bordelais</b> enseignement public ou privé sous contrat d'association relevant de la compétence Ville de Bordeaux et du Conseil Régional	<b>gratuité</b>	
<b>Etablissements bordelais</b> Collèges d'enseignement privé sous contrat d'association (par créneau)	36,35 Euros	<b>36,35 Euros</b>
<b>Etablissements bordelais</b> Collèges d'enseignement public relevant du Conseil Départemental	<b>Cf. convention de réciprocité</b>	
<b>Autres établissements (à l'unité)</b>	1,55 Euros	<b>1,55 Euros</b>

4/ **CLUBS**

	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
<b>STAGES SPORTIFS</b> organisés par les Comités		
Bassin de 50m (Ligne d'eau à l'heure)	19,05 Euros	<b>19,05 Euros</b>
Bassin de 25m (Ligne d'eau à l'heure)	10,80 Euros	<b>10,80 Euros</b>
Bassin ludique (Ligne d'eau à l'heure)	47,95 Euros	<b>47,95 Euros</b>
Moitié bassin ludique (Ligne d'eau à l'heure)	24,00 Euros	<b>24 Euros</b>
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b>		
organisés par les associations ou clubs non bordelais, les associations ou clubs non affiliés à une fédération délégataire, la Fédération Nationale des Maîtres-nageurs Sauveteurs, et la Fédération des Maîtres-nageurs Sauveteurs, les services Incendie et Secours, de Police et de l'armée de Métropole et Hors Métropole		Paiement du droit d'entrée pour les participants + tarif forfaitaire suivant :
Bassin de 50m (Ligne d'eau à l'heure)	27,55 Euros	<b>27,55 Euros</b>
Bassin de 25m (Ligne d'eau à l'heure)	14,30 Euros	<b>14,30 Euros</b>
Bassin ludique (Ligne d'eau à l'heure)	71,65 Euros	<b>71,65 Euros</b>
Moitié bassin ludique (Ligne d'eau à l'heure)	35,80 Euros	<b>35,80 Euros</b>
<b>STAGES ENTRAINEMENTS ET EXAMENS</b>		
organisés par les associations ou clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire)		<b>gratuité</b>
<b>ENTRAINEMENTS DES CLUBS BORDELAIS</b> (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité et de l'armée de Bordeaux Métropole		<b>gratuité</b>
<b>A l'exception des activités suivantes :</b>		
. Plongée sous-marine	1,55 Euros	<b>1,55 Euros</b>
. Aquagym	2,30 Euros	<b>2,30 Euros</b>
. Aquabike		<b>3 Euros</b>
. Les cours 3/6 ans	1,75 Euros	<b>1,75 Euros</b>
<b>COMPETITIONS</b>		
1- Organisées par les Clubs bordelais (affiliés à une fédération délégataire USEP, UNSS, UGSEL)		<b>gratuité</b> (sans entrée payante). Dans le cas contraire, location fixée à 2 % des recettes spectateurs, déduction faite des taxes.
2- Organisées par d'autres instances (fédérations, ligues, comités, associations et clubs non bordelais)		en cas d'entrées payantes, tarifs ci-dessous augmentés d'un prélèvement de 4 % sur la recette spectateurs déduction faite des taxes
<b>Bassin de 50m</b> par demi-journée		
. sans chronométrage électronique	140,50 Euros	<b>140,50 Euros</b>
. avec chronométrage électronique	261,00 Euros	<b>261 Euros</b>
<b>Bassin de 25m</b> par demi-journée		
. sans chronométrage électronique	81,50 Euros	<b>81,50 Euros</b>
. avec chronométrage électronique	214,00 Euros	<b>214 Euros</b>

### **III- ECOLE DE GOLF BLUEGREEN**

En 2018, la formule de l'école de Golf de Bordeaux Lac a évolué pour devenir l'école Bluegreen de Golf avec pour objectif l'amélioration de la formation des jeunes en s'appuyant sur de nouveaux dispositifs : The stadium, Born For Golf, Blue Green Tour.

Un an plus tard, la formule a fait ses preuves avec un nombre d'élèves jamais atteint en école de golf à Bordeaux (217 jeunes à la rentrée de septembre). Cette évolution a permis à Bordeaux Lac d'être en 2018 le club de France connaissant la meilleure progression de licences chez les jeunes.

Pour la saison 2019 – 2020, Bluegreen a souhaité maintenir les tarifs qui avaient connu une légère augmentation en 2018.

A noter tout de même la création d'une section « Groupe Elite » permettant aux meilleurs jeunes de bénéficier d'une séance d'entraînement supplémentaire le samedi.

Ecole de Golf		Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
Baby-golf (5/6 ans) 1 heure de cours par semaine		220 Euros	220 Euros
1 heure de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat.	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	270 Euros	270 Euros
Initiation/perfectionnement  1h30 de cours par semaine, encadrée par un moniteur diplômé d'Etat (36 semaines)	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	295 Euros	295 Euros
Compétition (minimum drapeaux blancs)  1h30 de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat pendant 30 semaines + 1h30 heures encadrées par un élève moniteur pendant 16 semaines	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac	345 Euros	345 Euros
Groupe Elite  1h30 de cours par semaine encadrée par un moniteur diplômé d'Etat pendant 30 semaines + 1 journée d'entraînement complète accompagné par le responsable de l'enseignement de Bordeaux Lac.	Participation aux compétitions réservées aux jeunes et accès libre au parcours de Pessac et Gujan Mestras en complément de celui de Bordeaux Lac. Accompagnement sur les compétitions jeunes		600 Euros

## ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DE M. FELTESSE

**M. le MAIRE**

Madame PIAZZA.

**MME PIAZZA**

Est-ce qu'il y a des commentaires à faire sur cette délibération ?

**M. le MAIRE**

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame AJON.

**MME AJON**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, je vais me permettre d'attirer votre attention sur notre politique tarifaire à l'attention des familles bordelaises. En effet, il me semble qu'il nous serait nécessaire de revoir cette définition, car celle-ci est, aujourd'hui, discriminatoire envers les familles monoparentales. Alors que depuis maintenant, une dizaine d'années, nous faisons le constat que Bordeaux, comme toutes les grandes métropoles, abrite de nombreuses familles monoparentales, ce qui représente 20 % de nos familles bordelaises, une grande part de ces parents doit, pour une grande part, faire face à des emplois à temps partiel, c'est-à-dire 15,4 % contre 18,8, par exemple pour les mères en couple, et cela augmente encore lorsqu'elles élèvent des enfants en bas âge. Ces familles sont aussi plus souvent soumises au chômage ou à des ressources plus faibles. Cette démonstration chiffrée nous démontre bien que 20 % de ces familles bordelaises méritent notre attention, car elles sont plus fragiles économiquement. Aujourd'hui, la politique d'accompagnement des familles monoparentales n'est pas du tout facilitatrice, mais au contraire, malheureusement discriminatoire. En effet, si on prend les tarifs des installations sportives comme les piscines, un couple avec enfant bénéficiera d'un tarif « Famille » à 3 euros alors qu'une famille monoparentale avec un enfant de 4 ans, par exemple, s'acquittera de 5,65 euros, soit une différence tarifaire de 188 %. Pourtant, nous connaissons tous, ici, le plébiscite des familles pour les piscines qui représente un loisir à partager en famille permettant de créer à la fois de la complicité, de réaliser de l'activité physique et de participer au savoir-nager qui est une véritable politique de santé publique dont je sais nous partageons l'intérêt. Aussi cet exemple démontre sûrement notre manque de définition réaliste des besoins des familles bordelaises, car nous ne pouvons imaginer que cela soit une réelle volonté discriminatoire, j'en suis certaine. Aussi, nous ne voterons cette délibération que si vous vous engagez à réduire cette inégalité massive. Merci.

**M. le MAIRE**

Il y a un comité qui travaille sur la révision des politiques tarifaires de tous les tarifs de la Ville. On verra le bilan, de ces travaux le moment venu.

La délibération, moi, je vous propose de l'adopter telle qu'elle est présentée. Qui est contre ? Donc, l'opposition. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Majorité. Adoptée. Point suivant.

**MME JARTY-ROY**

Délibération 253 : « Objectif savoir-nager » : Quartiers Bordeaux Maritime et Grand Parc. Information. Autorisation»

**D-2019/249**

**Domaine de la Dune. Conditions générales de vente.  
Règlement intérieur. Tarification 2020. Décision. Adoption**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de la Dune, situé au 156 boulevard de la Côte d'Argent à Arcachon, accueille toute l'année, des stages sportifs, des séjours d'enfants, des classes vertes, des associations, des groupes seniors pour des séjours ou des séminaires. Dans le cadre de rencontres familiales, le Domaine est également amené à louer des hébergements et des salles.

Pour l'ensemble des prestations, il est proposé la reconduction des tarifs appliqués sur l'exercice 2019.

Je vous propose, en outre, trois évolutions qui permettent de s'adapter aux besoins des usagers.

Dans le cadre de formations et réunions, différents services de la Mairie de Bordeaux et de Bordeaux Métropole sollicitent la location de salles de réunion. S'agissant de services internes, il est dorénavant proposé d'établir la gratuité d'utilisation des salles du Domaine, à l'instar de ce qui s'applique sur les différents sites administratifs de la ville et de Bordeaux Métropole pour les besoins des agents dans le cadre de leurs missions.

Je vous propose également un assouplissement de la règle de facturation pour les enfants âgés de 6 à 17 ans qui participent à une classe transplantée, un stage sportif ou un centre de vacances. Désormais, en cas d'absence non justifiée, le Domaine de la Dune s'adaptera aux modalités de facturation de l'organisme (facturation aux effectifs réservés ou réalisés), selon les conditions générales de vente de l'organisme lui-même. En effet, cette mesure vise à ne pas mettre en difficulté financièrement l'organisme qui, dans certains cas, ne facture pas l'absence de l'enfant à la famille, et ne peut envisager cette refacturation à la famille.

Enfin, il sera désormais possible en cas d'annulation, de reporter les arrhes jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

La tarification pour 2020, les conditions générales de vente et le règlement intérieur qui seront valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, sont joints en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adopter la tarification, les conditions générales de vente, le règlement intérieur pour 2020.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

DOMAINE DE LA DUNE - TARIFICATION 2020

Tarification applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

**HEBERGEMENT  
ADULTES**

Libellé

Nouveau	Tarifs 2019 (en euros)	Tarifs 2020 (en euros)
---------	---------------------------	---------------------------

Pension complète (chambres avec sanitaires privés)	50,50	50,50
Demi-pension (chambres avec sanitaires privés)	40,00	40,00
Pension complète (chambres avec sanitaires en commun)	45,00	45,00
Demi-pension (chambres avec sanitaires en commun)	32,50	32,50
Repas menu type 1	12,50	12,50
Repas menu type 2	21,00	21,00
Petit déjeuner	5,40	5,40
Pause-café	3,00	3,00
Nuit en chambre individuelle	25,00	25,00
Nuit en chambre à 2 lits	22,50	22,50
Nuit en chambre à 3 lits	20,50	20,50
Nuit en chambre à 4 lits	16,50	16,50

**HEBERGEMENT  
ENFANT  
(moins de 6 ans)**

Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.

Pension complète (nuit, petit-déj, déjeuner, diner)	30,00	30,00
Demi-pension (nuit, petit-déj, 1 repas)	24,00	24,00
Repas	6,50	6,50
Petit-déjeuner	3,50	3,50
Goûter	3,50	3,50
Nuit	16,50	16,50
Nuit enfants en lit parapluie (non fourni)	Gratuit	Gratuit

**HEBERGEMENT  
ENFANT  
(6-11 ans)**

Les goûters sont inclus dans la PC et dans la DP déjeuner.

Pension complète (nuit, petit-déj, déjeuner, diner)  
Demi-pension (nuit, petit-déj, 1 repas)  
Repas  
Goûter  
Petit déjeuner  
Nuit

	36,00	36,00
	31,50	31,50
	11,00	11,00
	3,50	3,50
	4,20	4,20
	16,50	16,50

**HEBERGEMENT  
ENFANT  
(12 à 17 ans)**

Pension complète  
Demi-pension  
Repas  
Goûter  
Petit déjeuner  
Nuit

	43,00	43,00
	32,50	32,50
	11,50	11,50
	4,00	4,00
	4,50	4,50
	16,50	16,50

**PRESTATION  
COMPLEMENTAIRE**

Réalisation des lits (par lit)

	4,00	4,00
--	------	------

**LOCATION DE  
SALLES****Salles de restauration (Accès PMR)**

Salle Magnolia ou Tilleuls - 84 m<sup>2</sup> sans restauration

	420,00	420,00
--	--------	--------

Packs couverts, verres, vaisselle - A l'unité

	4,10	4,10
--	------	------

Packs couverts, verre, vaisselle, plats de présentation- A l'unité

	5,10	5,10
--	------	------

**Salle de réception ARGUIN - 161 m<sup>2</sup>  
(Accès PMR)**

Tarifs en semaine :

L'heure

	120,00	120,00
--	--------	--------

La journée

	630,00	630,00
--	--------	--------

La semaine

	1 050,00	1 050,00
--	----------	----------

Au mois

	2 100,00	2 100,00
--	----------	----------

Tarifs week-end

L'heure

	150,00	150,00
--	--------	--------

Le samedi ou le dimanche (8h30/23h)

	660,00	660,00
--	--------	--------

Forfait week-end (vendredi 17h au dimanche 17h)

	1 000,00	1 000,00
--	----------	----------

### Préau- 156 m<sup>2</sup>

Journée (week-end compris)  
Semaine (Du lundi au vendredi)  
Mois

	50,00	50,00
	210,00	210,00
	410,00	410,00

### Salles de réunion

- Les Bruyères (salle Printemps, Été et Automne de 33 à 37 m<sup>2</sup>)

Location une heure  
Location à la journée  
Location au mois

	15,50	15,50
	78,00	78,00
	430,00	430,00

- Les Ecureuils (1 salle de 53 m<sup>2</sup>)
- Les voiliers (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)
- Salle de réunion **ACCUEIL** (1salle de 24 m<sup>2</sup>)

Location une heure  
Location à la journée  
Location au mois

	13,50	13,50
	70,00	70,00
	380,00	380,00

- Les Bruyères (salle Hiver de 53 m<sup>2</sup>)

Location une heure  
Location à la journée  
Location au mois

	19,50	19,50
	90,00	90,00
	530,00	530,00

### Les Cigales (Accès PMR)

- Salle PYLA ou salle ABATILLES (48 m<sup>2</sup>) (**Accès PMR**)

Location une heure  
Location à la journée  
Location au mois

	19,50	19,50
	90,00	90,00
	530,00	530,00

- Salle MOULLEAU (23 m<sup>2</sup>) (**Accès PMR**)

Location une heure  
Location à la journée  
Location au mois

	15,50	15,50
	82,00	82,00
	480,00	480,00

• Bureau (11 m<sup>2</sup>) (**Accès PMR**)

Location une heure	13,50	13,50
Location à la journée	70,00	70,00
Location au mois	380,00	380,00

**ESPACE PLEIN AIR (PARC)**

Prix au mètre carré par jour	9,00	9,00
------------------------------	------	------

**NON RESTITUTION DE CARTE D'ACCES OU DE CLEF**

Toute unité non restituée sera facturée	36,00	36,00
---	-------	-------

**SERVICES MAIRIE DE BORDEAUX ET DE BORDEAUX METROPOLE**

Location de salles		Gratuit
--------------------	--	---------

**CHAUFFEURS DE BUS**

Pension en chambre désignée par le Domaine de la Dune	Gratuit	Gratuit
Demi-pension en chambre désignée par le Domaine de la Dune	Gratuit	Gratuit
Repas menu type 1	Gratuit	Gratuit
Repas menu type 2	21,00	21,00
Petit-déjeuner	Gratuit	Gratuit

**GROUPES SCOLAIRES**

**Ecoles/ Collège : Application du tarif enfant/ado pour 1 adulte encadrant 12 enfants**

<b>LAVERIE AUTO GERE</b>	Forfait soirée Salle de réunion	30,00	30,00
--------------------------	------------------------------------	-------	-------

	Lavage + Séchage (2 jetons)	4,00	4,00
--	--------------------------------	------	------

<b>FORFAIT MENAGE</b>	Forfait ménage	100,00	100,00
-----------------------	----------------	--------	--------



## Domaine de la DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent  
33120 ARCACHON

Tél : 05 56 83 80 65  
Fax : 05 57 15 01 65  
[www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)  
[contact@ladune-arcachon.fr](mailto:contact@ladune-arcachon.fr)



Le Domaine de la Dune s'engage à organiser, concevoir, mettre en place et mener à bonne fin les prestations proposées dans le contrat, éventuellement complétées par des conditions particulières définies entre les parties. L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales ci-après :

### RESERVATION

- Le Domaine de la Dune est destiné aux associations, aux groupes scolaires, aux administrations, aux syndicats, aux sociétés privées, aux syndicats de copropriété et aux particuliers dans le cadre de regroupements familiaux. Un justificatif devra être fourni.
- Chaque groupe devra être constitué d'au moins 8 personnes.
- Les groupes d'enfants, et les groupes ayant une vocation sociale seront prioritaires.
- L'établissement propose les prestations suivantes :
- Séjour en pension complète (hébergement + petit déjeuner + 2 repas)
- Séjour en demi-pension (hébergement + petit déjeuner + 1 repas)
- Nuitées (avec ou sans petit déjeuner)
- Différents types de repas améliorés
- Location de salles
- La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- L'organisateur devra désigner « un responsable de groupe » qui sera l'interlocuteur principal sur le site, mais aussi garant du respect du règlement intérieur et des mesures d'évacuation pour le groupe.
- Dans le cas d'un départ anticipé, tout séjour commencé est dû dans son intégralité.

### PROCEDURE DE RESERVATION

- A réception de l'imprimé de demande de réservation, une option est mise sur le planning d'occupation des bâtiments et de restauration.
- Un contrat est édité, il doit être retourné signé et accompagné de 30% d'arrhes. La réservation deviendra ferme et définitive dès réception du contrat (mail, courrier ou fax) dûment complété et signé, accompagné de 30 % d'arrhes.
- Une facture d'arrhes est alors éditée.
- En cas de modifications du contrat signalées au moins 15 jours avant le début du séjour, un avenant au contrat sera édité et devra être retourné signé.
- A l'arrivée du groupe, le solde de la facture devra être réglé et une facture du solde sera émise.

## ANNULATION ET MODIFICATIONS

- 1) Modification de votre réservation
  - Toute annulation ou modification du contrat signé doit être effectuée dans un délai **de 15 jours** avant le séjour. Au-delà de ce délai, l'effectif réservé à la signature du contrat sera facturé, sauf présentation d'un justificatif médical.
  - Cette condition ne s'appliquera pas pour les enfants de 6 à 17 ans qui participent à une classe transplantée, un stage sportif, un séjour de centre de vacances. Le Domaine de la Dune s'adaptera aux modalités de facturation de l'organisme (facturation aux effectifs réservés ou réels), selon les conditions générales de vente de l'organisme lui-même.
- 2) Prestations non utilisées
  - Toute annulation implique la conservation des arrhes avec une possibilité de report jusqu'à la fin de l'année civile en cours.
  - En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation ainsi que la somme versée.
- 3) Annulation du fait de La Dune
  - Le Domaine de la Dune se réserve le droit d'annuler un séjour dont le nombre de participants ne permettrait pas la formation d'un groupe ou si des événements de force majeure l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux ...).
- 4) Annulation du fait de l'utilisateur
  - En cas d'annulation, nous vous demandons de nous avertir au moins **15 jours** avant le début de la prestation, par email ou fax.
  - Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

## TARIFS

- Les prix indiqués sont votés en Conseil Municipal par délibération de la Ville de Bordeaux.
- La grille tarifaire est disponible sur le portail Internet du Domaine de La Dune : [www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)
- Le Domaine de La Dune n'est pas assujéti à la T.V.A.
- La gratuité est accordée pour la location des salles de réunion à tous les services de la Mairie de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

## MODALITES DE PAIEMENT

- Groupes adultes : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de plus de 18 ans.
- Groupes adolescents : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 12 à 17 ans.
- Groupes enfants : tarifs applicables aux groupes de personnes âgées de 6 à 11 ans.
- Le solde devra être réglé dès l'arrivée sur site, par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, par virement ou par chèques vacances ANCV, puis transmis à la Régie de recettes de l'établissement.
- Dans le cas où un virement bancaire a été effectué, un justificatif vous sera demandé à votre arrivée.
- En cas de règlement administratif, l'organisateur devra transmettre au Domaine de la Dune un document original dûment signé émanant de son service comptable (engagement, mandatement).
- Aucune réclamation ne sera acceptée après le départ.

## ASSURANCE

Le responsable de l'organisme devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance solvable toute police d'assurance couvrant les dommages directs ou indirects, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des locaux, pouvant être causés par les participants. L'attestation d'assurance devra être jointe au contrat.

## CONTRACTANT, RESPONSABILITE

Le Domaine de la Dune est l'unique interlocuteur de l'utilisateur, et répond devant lui de l'exécution des présentes conditions de vente.

La Mairie de Bordeaux, propriétaire et gestionnaire de la structure, a souscrit une assurance responsabilité civile.

## REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché dans chaque chambre.

Il est annexé aux présentes Conditions Générales de Vente.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de le respecter.

**La Direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte d'objets entreposés dans les lieux d'accueil, le parc ou sur les parkings.**

---

# Règlement intérieur

---

## Domaine de la DUNE

156 boulevard de la Côte d'Argent  
33120 ARCACHON  
05 56 83 80 65  
[www.ladune-arcachon.fr](http://www.ladune-arcachon.fr)  
[contact@ladune-arcachon.fr](mailto:contact@ladune-arcachon.fr)

Le Domaine de la Dune, géré par la Ville de Bordeaux, a le plaisir de vous accueillir pour votre réservation de groupes.

Pour le bon déroulement de votre séjour, quelques règles sont nécessaires. Elles vous sont rappelées dans ce document, qui constitue *le règlement intérieur*.

Un **responsable de votre groupe** doit être désigné, et sera l'interlocuteur principal du Domaine de la Dune, il veillera également à la bonne marche des procédures mises en place pour votre sécurité. Il sera en charge de l'accueil des membres du groupe.

Vous pouvez profiter de **l'ensemble du parc**, de ses bancs, de ses tables de tennis de table, de son boulodrome ou de son mini-golf, en demandant à l'accueil, les raquettes, les boules ou les clubs.

Merci d'utiliser les **poubelles** disséminées sur le site, pour vos déchets, et de garder le site propre.

Une **tenue correcte** est exigée en toute occasion.

Les **animaux** ne sont pas acceptés (à l'exception des chiens guides).

Les **barbecues, méchouis et tirs de feu d'artifices** sont interdits, tout comme les **débites de boissons**.

Il faudra veiller à un **retour au calme** à partir de 22h, afin de ne pas déranger les autres groupes ni le voisinage. En dehors de ces horaires, les activités menées sur le parc ne devront pas perturber le bon déroulement des autres activités.

La **circulation** et le **stationnement** sont réglementés. Se conformer à la signalisation présente sur le site, et être vigilant en raison de la présence d'enfants et de nombreux piétons sur le site.

**Le stationnement ne doit pas gêner l'accès aux différents bâtiments**, et en particulier **l'accès des pompiers**.

Deux parkings sont à votre disposition sur le parc.

# Les services

L'**accueil administratif** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

L'**agent d'astreinte** est à joindre par le responsable du groupe au **06.71.02.50.67** :

- En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie à signaler.
- En cas de blessure :
  - o 1/ appeler les pompiers ou le SAMU conformément à la procédure confiée à votre arrivée
  - o 2/ appeler l'agent d'astreinte afin qu'il ouvre les portails et oriente les secours
- En cas d'évacuation :
  - o 1/ évacuer le bâtiment et se rendre au point de rassemblement conformément à la procédure confiée à votre arrivée
  - o 2/ vérifier que tous les membres du groupe ont évacué et appeler les secours

Le **WIFI** est gratuit dans tous les bâtiments de 8h à 22h. Pour se connecter : activer la connexion sans fil de votre appareil, et indiquer son nom et son adresse mail sur la page Bordeaux Ma Ville. La connexion est à renouveler toutes les deux heures.

Un **vidéoprojecteur** peut être mis à votre disposition s'il est réservé à l'avance. Il est à retirer et à restituer à l'accueil. Toute détérioration sera facturée à l'organisateur du séjour sur présentation de la facture.

Une **machine à laver et un sèche-linge** sont mis à votre disposition, dans un local situé derrière le restaurant. Les jetons sont en vente, tous les jours, à l'accueil. Les consignes de sécurité et d'utilisation des machines affichées dans le local sont à respecter. La laverie est en libre-service, l'établissement ne peut être tenu responsable des vols, des dégâts causés par une fausse manœuvre, des dégradations du linge ni des dommages quelle que soit leur nature. Ne pas charger les machines au-delà de leur capacité. Ne pas utiliser de lessive « mains ». Aucun remboursement ne sera consenti. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour accéder à ce local.

Les **objets trouvés** seront conservés pour une durée d'un mois maximum, et devront être acheminés aux frais du destinataire. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol de dégradations ou de perte dans les lieux d'accueil, le parc et sur les parkings.

## Arrivée sur le site

Remise des clés : **les clés des logements et des salles sont à retirer impérativement par le responsable du groupe à l'accueil administratif entre 10h et 18h.**

RAPPEL : toute modification de prestation ou d'effectif doit avoir lieu **au moins 15 jours avant votre arrivée sur le site.**

A défaut, l'ensemble des prestations prévues par le dernier contrat signé sera facturé.

Un agent vous accueille en vous indiquant :

- le solde à régler à votre arrivée
- le point sur les effectifs
- le ou les bâtiment(s) que vous occuperez, sur un plan,
- les horaires de restauration à respecter impérativement
- les règles de sécurité et d'évacuation, rappelées au dos du plan distribué
- en vous confiant un questionnaire de satisfaction à remplir à la fin de votre séjour dans le cadre de l'amélioration de nos services
- et en vous confiant les clefs et les cartes nécessaires à votre séjour.

Pour simplifier votre arrivée, il est possible que seule la clef de l'accès aux hébergements vous soit confiée, la clef de chaque chambre se trouvant sur les portes dans le bâtiment.

S'il manque une clef, merci de le signaler dès votre arrivée.

Toute clef manquante sera facturée, si elle n'a pas été signalée dès l'arrivée.

Bien sûr, n'hésitez pas à solliciter l'agent lors de votre accueil, pour toute question pouvant contribuer à votre bon séjour sur notre site.

Toutes les clefs et les cartes sont à restituer à votre départ :

- soit à l'agent d'accueil.
- soit dans la boîte à lettres située juste avant la sortie véhicules.

Les clefs des chambres peuvent rester sur les portes, dans ce cas, il incombe au responsable de groupe de vérifier, avant de quitter le bâtiment, qu'elles ont toutes été restituées. Toute clef manquante lors du passage des agents d'entretien sera facturée.

A défaut d'état des lieux entrants, les lieux sont réputés être conformes à leur utilisation. L'utilisateur s'engage à restituer les locaux dans un bon état : balayage des sols, nettoyage des tables, rangement du mobilier, et le cas échéant à indemniser le Domaine de la Dune pour les dégâts matériels commis et les pertes constatées après l'utilisation des lieux.

En cas de perte ou de non restitution, la clef ou la carte sera facturée

# Les salles

Il conviendra lors de votre réservation d'indiquer la configuration attendue pour la salle (Uniquement pour les salles de réunions).  
Il est important de respecter le nombre maximum de personnes dans la salle pour des raisons de sécurité.

Nous vous demandons :

- ✂ de maintenir dégagées les issues de secours
  - ✂ de ne rien apposer sur les murs en dehors des tableaux mis à votre disposition
  - ✂ de ne pas fumer, boire ou manger dans les salles
  - ✂ de respecter les autres groupes en respectant un niveau sonore qui permette la co-activité sur le site, sans dérangement.
  - ✂ De fermer portes et fenêtres à partir de 22h.
- Merci de restituer les feutres et autres accessoires mis à votre disposition, et de jeter l'ensemble des déchets dans les corbeilles prévues à cet effet.

Concernant la **salle ARGUIN**, les règles de bon usage et de sécurité rappelées pour les salles s'appliquent, et nous vous demandons d'avoir une vigilance renforcée :

- ✂ Afin d'éviter toute nuisance sonore, il est interdit de crier, de chanter ou d'user de matériel sonore en extérieur. Vous devrez également être vigilants à ne pas nuire aux autres groupes, ni au voisinage.
- ✂ En veillant strictement à ne pas dépasser 184 personnes dans le bâtiment.
- ✂ En vous engageant à ne rien suspendre aux plafonds et à ne pas obstruer les blocs autonomes d'éclairage de secours, ni les luminaires
- ✂ En ne sortant pas le mobilier de la salle
- ✂ En laissant libres les issues de secours
- ✂ En veillant à une bonne circulation dans la salle
- ✂ En n'installant pas de tentes ou autres installations de plein air.

La salle doit être rendue propre et rangée à l'identique, les déchets seront mis dans des sacs fermés, et déposés dans les containers mis à disposition. Le verre sera jeté dans le container dédié situé derrière le restaurant de l'établissement.

Un forfait ménage sera facturé si la salle n'était pas rendue dans un état correct.

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

## Les chambres

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, les chambres sont **disponibles le jour de l'arrivée à partir de 16h** et jusqu'à 20h. Les arrivées tardives ou au contraire précoces, par exemple, pour déposer les bagages font l'objet d'une entente préalable notifiée sur le contrat.

Le linge et les couvertures nécessaires au couchage est mis à disposition gratuitement, et se trouve dans l'armoire de la chambre ou sur le lit.

### **ATTENTION :**

**Le linge et les accessoires de toilette ne sont pas fournis.**

Toute anomalie, panne ou défaut doit être signalé à votre arrivée.

Bien sûr, il est interdit de boire, manger ou fumer dans les chambres.

Nous vous demandons de ne rien apposer sur les murs, et d'être vigilant à éteindre les éclairages, les radiateurs et les robinets.

Les chambres doivent être restituées **au plus tard à 10h** le jour de votre départ, afin de nous permettre de faire l'entretien pour les arrivées du soir.

A défaut d'une restitution des chambres à 10h, une nuit complémentaire sera facturée pour l'ensemble du groupe immobilisant le bâtiment pour les arrivées suivantes.

**Merci à la fin de votre séjour de bien vouloir défaire vos lits, et regrouper les draps dans le couloir.**

Le bâtiment devra être restitué dans un état correct (déchets dans les poubelles ...).

Un forfait ménage sera facturé si le bâtiment n'était pas rendu dans un état correct.

En cas de dégradations, la remise en état sera totalement facturée au responsable du groupe.

# Le restaurant

Toute notre équipe sera ravie de vous recevoir dans notre restaurant autour d'une cuisine traditionnelle collective ou autour d'un repas amélioré. Les prestations en restauration, tout comme les paniers repas, les goûters ou les pauses café, doivent avoir été réservés au moins **15 jours à l'avance**.

Notre fonctionnement ne nous permet pas de nous adapter aux différents régimes.

En cas de prescriptions médicales simples, avec fourniture d'un justificatif médical, nous pourrions tenter de proposer un menu alternatif, sans engager la responsabilité de l'établissement. Nous vous aviserons de nos possibilités par écrit à réception de la prescription médicale.

La vérification de l'adéquation entre les plats proposés et la pathologie de l'utilisateur incombe au responsable de groupe.

En cas de prescription particulière ou complexe, vous pouvez venir avec votre repas (un frigo et un four micro-ondes seront mis à votre disposition).

Les groupes se retrouvent dans les salles de restauration de l'établissement.

Pour cette raison, il est important de respecter :

✂ Les horaires d'arrivée en salle de restauration :

- **De 7h30 à 8h30 pour le petit-déjeuner**
- **De 12h à 13h pour le déjeuner**
- **De 19h à 20h pour le dîner**

**Au-delà de ces horaires, l'accès à la salle de restauration sera refusé et les repas facturés.**

✂ Les autres groupes, en ne modifiant pas la configuration de la salle ni des tables, en portant une tenue décente, et en évitant toute nuisance sonore (jeux, chants, cris, danse ...).

✂ Merci d'arriver au moins par groupe de 8 personnes, en cas d'arrivée échelonnée pour faciliter le service.

✂ La vaisselle ne doit pas sortir des salles de restauration.

Les goûters sont inclus pour les enfants dans les pensions complètes et les demi-pensions déjeuners.

Les repas améliorés ne sont pas inclus dans les pensions complètes ou les demi-pensions.

Il n'est pas possible de servir le repas sur les terrasses

Le personnel du Domaine de la Dune n'est pas habilité à prendre en charge les enfants sur le temps du repas. Ils restent donc sous la responsabilité des adultes qui en ont la charge.

**D-2019/250**

**Attribution d'une subvention à l'association Board'O.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les sports de glisse urbaine ont connu une popularité croissante au cours des dernières années.

Vecteur d'attractivité pour la Ville, ils peuvent toutefois générer des conflits d'usage puisqu'ils se pratiquent aussi bien en site dédiés (skateparcs) que sur l'espace public, générant ainsi potentiellement des nuisances pour les riverains et autres usagers des sites investis. Avec l'essor du skate, de telles problématiques sont apparues à Bordeaux, notamment sur les places publiques centrales (Pey-Berland, Parvis des Droits de l'Homme, place des Commandos, place Rohan, etc...)

Afin de contribuer à réguler la pratique du skateboard et permettre à cette discipline de cohabiter avec les autres usagers de l'espace public, l'association bordelaise de skate board « Board'O », a proposé de mettre en place une médiation, qui s'est traduite par l'embauche par l'association de deux jeunes en service civique en 2018 et l'opération « Skatez Zen ». Le travail réalisé dans ce cadre par l'association auprès des pratiquants de glisse et des riverains s'est effectivement traduit par une charte des bonnes pratiques et un apaisement notables des tensions.

Avec la fin des deux contrats en service civique en début d'année 2019, cette médiation a pris fin. L'association Board'O sollicite dans ce cadre une subvention municipale d'aide au fonctionnement, afin de permettre de poursuivre cette médiation par l'embauche notamment d'un médiateur en contrat à durée déterminée.

Compte-tenu des bons résultats du travail de médiation réalisée par l'association en 2018, il apparaît utile d'apporter un soutien en ce sens à l'association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement de l'association à hauteur de 15 070 € pour l'année 2019
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs fixant les conditions d'attribution de cette aide et jointe en annexe de la présente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

# CONVENTION D'OBJECTIFS

## Associations sportives



**2019**

**EXPOSE**

**I - DISPOSITIONS GENERALES**

**II - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2019 reçue en Préfecture de la Gironde le .....

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

d'une part,

**ET**

L'Association « BOARD O », dont le siège est situé 81 quai des Chartrons à Bordeaux, représentée par son Président, Grégoire LAGRANGE,

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## EXPOSÉ

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités sportives, la Ville affiche sa volonté de :

- ↪ considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive liée au sport amateur : initiation, animation, compétition.
- ↪ développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport éducatif.
- ↪ conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :
  - d'éducation sportive et de prévention,
  - d'ouverture au plus grand nombre,
  - d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
  - du respect des textes légaux régissant la pratique du sport.
  - Impliquer les associations à la réalisation d'actions en faveur des Bordelais.

Pour ce faire, la Ville propose de mettre en œuvre une politique de partenariat avec les associations locales, passant par la conclusion de conventions d'objectifs annuelles.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, la Ville de Bordeaux souhaite conclure une convention avec l'Association

Cette convention respectera, d'une part, la politique décidée par la Ville en faveur du développement du sport et, d'autre part, l'objet de l'Association.

Cette convention comporte deux titres. Le premier contient les dispositions générales appliquées à toutes les associations sportives, le second les dispositions particulières propres au partenariat avec l'Association.

## TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1er – Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association.

Ce partenariat se concrétise par :

- ↳ la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention.
- ↳ la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

### **Article 2 – Durée**

La présente convention prend effet à sa date de signature et expire au 31 décembre 2019, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

A son expiration, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

### **Article 3 – Objectifs**

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et l'Association sont fixés dans l'article 13 de la présente convention.

Chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à mettre en œuvre ces objectifs, étant donné les moyens qui seront affectés à leur réalisation.

### **Article 4 – Concours financiers apportés par la Ville**

Les montants financiers pour 2019 sont arrêtés dans l'article 14 de la présente convention.

Ces concours font également l'objet d'une notification par simple lettre à l'Association.

## **Article 5 – Versement de la subvention**

La Ville s'acquittera de sa contribution financière selon un échéancier qui peut faire l'objet d'une concertation à la demande de l'Association.

## **Article 6 – Engagement de l'Association**

### 6.1 – Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds

L'Association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics, notamment l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-112 du 29 janvier 1993 et leurs décrets d'application.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Ainsi, l'Association doit transmettre à la Ville, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la clôture du dernier exercice, le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1.2.

Les montants versés par la Ville, les autres collectivités territoriales et organismes divers doivent expressément figurer de manière détaillée en annexe des comptes qui sont transmis.

### 6.1.2 – Certification des comptes

Les obligations qui incombent à l'Association en matière de certification des comptes varient selon le montant de la subvention que la Ville lui verse.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, si l'Association perçoit une subvention de la ville supérieure à 153 000 euros : elle transmet à la Ville les documents comptables certifiés par un Commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre et distinct de l'expert-comptable de l'Association, le rapport du Commissaire aux comptes et le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'Association perçoit une subvention de la Ville supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget : elle transmet les documents comptables certifiés par le président de l'Association auxquels est joint le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels.

### 6.1.3 – Contrôle des fonds publics

L'Association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

A défaut de la production des documents comptables et de ceux stipulés à l'alinéa 7.4, la Ville se réserve le droit de ne pas procéder au versement de sa participation financière.

### 6.2 – Gestion

L'Association veille, chaque année, à équilibrer son budget et cherche à développer ses ressources propres.

### 6.3 – Promotion de la Ville

L'Association doit faire état du soutien de la Ville dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

L'utilisation du logo de la Ville doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Lors des manifestations ou événements organisés par l'Association, celle-ci doit faire état du soutien de la Ville en utilisant une banderole intitulée «Bordeaux ma Ville Partenaire de l'évènement » mise à disposition.

#### 6.4 – Information sur l'activité de l'Association

L'Association doit également informer la Ville sans délai de toutes les modifications intervenues dans ses statuts, la composition de son Conseil d'Administration ou de son bureau.

#### 6.5 – Demande de subvention

L'Association présente une demande motivée de subvention par écrit avant la fin du mois de juillet de chaque année au plus tard.

Afin d'instruire les demandes de subvention, les associations présenteront un dossier comportant :

- ↵ les statuts de l'Association,
- ↵ le justificatif de la publication de la déclaration de l'Association au Journal Officiel,
- ↵ l'attestation d'affiliation à une ou plusieurs fédération(s) française(s) sportive(s),
- ↵ l'attestation d'agrément Jeunesse et Sport (s'il y a lieu),
- ↵ la composition du bureau de l'Association,
- ↵ les comptes financiers du dernier exercice,
- ↵ la justification de l'utilisation des subventions versées par objectifs (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- ↵ le budget prévisionnel de l'association pour l'année à subventionner décrivant l'ensemble des financements et ressources propres (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- ↵ le compte rendu d'activités,
- ↵ un relevé d'identité bancaire ou postal,
- ↵ le dossier de demande de subvention fournis par la Ville dûment complété.

L'Association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur et notamment la réglementation en matière de débit de boissons.

#### **Article 7 – Assurances – Responsabilités**

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de manière à ce que la Ville ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'Association produit chaque année à la Ville les attestations des assurances souscrites.

## **Article 8 – Impôts et taxes**

L'Association se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée à ce sujet en aucune façon. Elle doit, en outre, faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

## **Article 9 – Résiliation**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Si le non-respect de la convention est imputable à l'Association, cette dernière rembourse à la Ville la part de subvention déjà perçue au prorata temporis de l'année en cours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Il en est de même en cas d'utilisation de la subvention par l'Association à des fins autres que celles définies conformément aux articles 3 et 15 de la présente convention.

A ce titre, l'Association s'interdit, notamment, de redistribuer tout moyen municipal mis à sa disposition sous forme d'aide ou de subvention à d'autres personnes physiques ou morales.

## **Article 10 – Droit de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

## **Article 11 – Election de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX,

Pour l'Association, au 81 quai des Chartrons, 33000 BORDEAUX.

## TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

### Article 13 – Objectifs

La Ville de Bordeaux désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Bordelais quelque soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs bordelais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Ville de Bordeaux souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers les axes suivants :

- ↗ développer l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre notamment aux femmes,
- ↗ promouvoir et transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport,
- ↗ santé et sport : prévention par le sport et protection des sportifs
- ↗ faciliter l'accessibilité et la pratique adaptée à toutes les personnes en situation de handicap
- ↗ favoriser l'engagement sportif : ambition en matière de performance,
- ↗ encourager les pratiques liées au développement durable,
- ↗ promouvoir l'image de la ville : actions de promotion, participation aux opérations initiées par elle.

Concernant la pratique du skate board et des sports de glisse urbaine, la Ville entend contribuer à leur développement dans un objectif de conciliation de tous les usages de l'espace public.

Les objectifs poursuivis par l'Association sont les suivantes :

- ↗ Régulation de la pratique du skate board sur l'espace public.

### Article 14 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2019, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à l'Association sont les suivants :

15 070 € avec pour affectation :

- ↗ Sport Educatif et Loisir : 15 070 €

### Article 15 – Versement de la subvention

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

Montant	Date	Subvention
7535 €	15 juin 2019	Sport Educatif et de Loisir
7535 €	15 septembre 2019	Sport Educatif et de Loisir

Toutefois, cet échéancier pourra être révisé à la demande de l'Association ou de la Ville.

La part de la subvention dédiée à/aux évènement(s) sera versée sur production du bilan financier de celui-ci (ceux-ci).

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

Pour l'exercice 2019 le montant de ces aides ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif, en juin 2020, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées et de leur valorisation actualisée.

A titre d'information, pour l'année 2018, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 0 €

La subvention est versée au compte de l'Association.

Code banque : 10057

Code guichet : 19169

Numéro de compte : 00020164801

Clé RIB : 51

Raison sociale de la banque : CICSO CESTAS

#### **Article 16 – Evaluation annuelle**

La Ville et l'Association conviennent de se réunir quatre fois par an.

Les objectifs fixés à l'Association à l'article 13 de la présente convention font l'objet d'une évaluation.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux

P/ Le Maire

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Pour l'association,

Le Président

Grégoire LAGRANGE

**D-2019/251**  
**Restructuration de la piscine Galin. Demande de subvention.**  
**Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2018/282 en date du 9 juillet 2018, vous avez approuvé l'avant projet définitif pour la restructuration de la Piscine Galin.

Le programme prévoit, outre le désamiantage, la rénovation complète du clos-couvert, la remise en état de la structure, la modernisation des équipements techniques et les mises aux normes actuelles, notamment l'accessibilité à tous les publics.

Il s'agit d'un équipement de proximité qui accueillera aussi bien les scolaires que les clubs et associations sportives du quartier. Cette opération vise à rendre accessible la pratique sportive, notamment l'apprentissage de la nage, au plus grand nombre. En effet, depuis sa fermeture en 2014, le territoire de la rive droite est le secteur le plus carencé de la métropole, avec une surface de plan d'eau par habitant qui s'élève à 0,005 m<sup>2</sup>. La Fédération française de natation préconise une surface entre 0,017 m<sup>2</sup> et 0,020 m<sup>2</sup> de plan d'eau par habitant pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers.

La réalisation de ces travaux est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan de financement prévisionnel défini ci-après :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
Centre national pour le développement du sport	800 000 €	9,30 %
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	600 000 €	6,98 %
Conseil départemental de la Gironde	228 000 €	2,65 %
Bordeaux Métropole	2 455 615 €	28,55 %
Ville de Bordeaux	4 516 385 €	52,52 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 600 000 €</b>	

Dans l'éventualité où ces cofinancements seraient moindres, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements évoqués ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à les encaisser.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2019/252**

**Renouvellement de la convention de partenariat Ville de Bordeaux / Ville de Floirac facilitant l'accès de la piscine de Floirac pour les Bordelais**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pendant les travaux de rénovation de la piscine Galin, la Ville de Bordeaux a à cœur de trouver une alternative pour les nageurs. Ainsi compte tenu du succès du partenariat de l'année dernière, elle a décidé de reconduire l'opération facilitant l'accès à la piscine de Floirac pour les Bordelais. La Ville de Floirac ouvrira cette année, sa baignade estivale du 11 juin 2019 au 28 septembre 2019.

Dans ce contexte et sachant que la convention de 2018 a bénéficié à plus de 1300 usagers bordelais, le renouvellement du partenariat entre les deux communes est proposé.

Le principe reste d'appliquer aux usagers bordelais le même tarif que les résidents floiracais pendant l'été.

Pour ce faire, ils devront se présenter à la piscine Marcel GRANJEON de Floirac, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Une carte sera établie leur permettant de bénéficier du tarif appliqué aux résidents de Floirac.

La Ville de Bordeaux versera une participation forfaitaire de 10 000 € (dix mille euros) correspondant à la prise en charge d'un emploi de surveillant-sauveteur sur trois mois et d'un mi-temps pour un poste de médiateur. Ces recrutements supplémentaires étant nécessaires à l'accueil du public bordelais. A cette somme sera ajoutée la différence entre les tarifs floiracais et

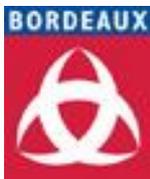
les tarifs extérieurs pour les résidents bordelais ayant bénéficié de la piscine. Le calcul se fera sur la base suivante :

- 2,60 euros par enfant ou adulte bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, étudiant, retraité
  
- 2,90 euros par adulte

L'estimation du coût pour la Ville est d'environ 15 000 €.

Je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à verser les sommes indiquées.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**Renouvellement de la convention de partenariat  
ville de Bordeaux - ville de Floirac pour l'été 2019  
Accès de la piscine de Floirac pour les bordelais au tarif résidents**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ..... reçue en Préfecture de la Gironde le .....

d'une part,

**ET**

La ville de FLOIRAC, représentée par Monsieur Jean Jacques PUYOBRAU, Maire de FLOIRAC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ..... reçue en Préfecture de la Gironde le .....

d'autre part,

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

La ville de Bordeaux a engagé la restructuration de la piscine Galin rendant indisponible l'équipement aux usagers. Parallèlement, la ville de Floirac ouvre une baignade estivale du 11 juin 2019 au 28 septembre 2019.

Dans ce contexte et dans le cadre d'une organisation territoriale métropolitaine cohérente, sachant que la convention a bénéficié à plus de 1300 usagers bordelais en 2018, majoritairement des enfants, le renouvellement du partenariat entre les deux communes est proposé.

**Article 1er – Objet**

Les villes de Bordeaux et Floirac souhaitent développer une collaboration organisant et mutualisant leurs moyens afin de faciliter l'accès aux bordelais à la piscine de Floirac en appliquant à ces derniers le tarif résidents floiracais.

**Article 2 – Durée**

La présente convention prend effet le 11 juin 2019 et expire au 28 septembre 2019.

**Article 3 – Concours financier apporté par la Ville de Bordeaux**

La ville de Bordeaux versera une participation forfaitaire de 10 000 € (dix mille euros) correspondant à la prise en charge d'un emploi de surveillant-sauveteur sur trois mois et d'un mi-temps pour un poste de médiateur. Ces recrutements supplémentaires étant nécessaires à l'accueil du public bordelais.



A cette somme devra être ajoutée la différence entre les tarifs floiracais et les tarifs extérieurs pour les résidents bordelais ayant bénéficié de la piscine, à savoir :

- 2,60 euros par entrée pour les enfants ou adultes bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emplois, étudiants, retraités
- 2,90 euros par entrée pour les adultes.

#### **Article 4 – Versement de la somme**

La participation forfaitaire sera versée en début de saison estivale et le solde sur présentation du bilan des entrées réalisées et du titre de l'avis de somme à payer établi par la ville de Floirac.

#### **Article 5 – Modalités pratiques de mise en œuvre**

Les administrés bordelais désireux de bénéficier d'un accès aux tarifs réservés devront se présenter à la piscine municipale André Granjeon de Floirac munis d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Le service établira une carte.

Ce document sera exigé pour obtenir un titre d'entrée à la piscine et permettra à la ville de Floirac de comptabiliser les ressortissants bordelais.

#### **Article 6 – Communication**

La ville de Bordeaux proposera deux actions de communication : affiches apposées à la piscine Galin et information relayée auprès de la mairie de quartier, du centre social Bastide – Benauges et de la Bibliothèque.

#### **Article 7 – Résiliation**

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

#### **Article 8 – Evaluation du dispositif**

Les villes de Bordeaux et Floirac établiront un bilan d'activité partagé de la saison estivale.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le .....

Pour la ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour la ville de Floirac  
Le Maire,

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Jean-Jacques PUYOBRAU

**D-2019/253****« Objectif savoir-nager » : Quartiers Bordeaux Maritime et Grand Parc. Information. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'été 2018, en France, 1 758 accidents de noyade ont été recensés entre le 1<sup>er</sup> juin et début août (source : Santé publique France – « *enquête noyades 2018* »). Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce prérequis s'avère indispensable à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique. Il facilite également l'accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, la Ville s'adapte en articulant son action autour de plusieurs leviers indissociables et complémentaires que sont l'Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (EBAA), la natation scolaire et l'opération « J'apprends à nager ».

La Ville souhaite poursuivre cette dynamique ambitieuse. Le présent rapport a pour objet la présentation du bilan 2018 de l'opération « J'apprends à nager » à la piscine Tissot (Annexe 1). Il vous sera également suggéré sa reconduction en 2019. Il vous sera enfin proposé de le renforcer en le déployant à la piscine du Grand Parc.

Les projections du renouvellement à Tissot et du déploiement au Grand Parc estiment ainsi que 225 enfants de six à douze ans devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Cette action sera financée à hauteur de 51 450 euros répartis de la manière suivante :

- Une subvention de 25 550 euros (vingt-cinq mille cinq cent cinquante euros) demandée dans le cadre du CNDS.
- Une participation de la Ville de Bordeaux de 25 900 euros (vingt-cinq mille neuf cent euros) correspondant à la mise à disposition des moyens nécessaires par la Direction des Sports.

La Ville de Bordeaux s'engage à ce qu'elle soit évaluée et fasse l'objet d'un suivi statistique. Un comité technique et de suivi se réunit chaque année pour établir un bilan et prendra en compte les deux piscines à partir de 2019.

Coût et financement du Projet

Dépenses		Recettes	
RH	20 150 €	Subvention Etat	25 550 €
Achat de matériel	5 000 €	Budget ville	25 900 €
Communication	400 €		
Valorisation Gratuité	25 900 €		
<b>Total</b>	<b>51 450 €</b>	<b>Total</b>	<b>51 450 €</b>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer et à renouveler le dispositif partenarial « Objectif savoir-nager » avec l'Etat.
- autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions inscrites dans le tableau annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. le MAIRE**

Madame PIAZZA.

**MME PIAZZA**

La dernière « Objectif savoir-nager », un dispositif qui est une priorité dans nos politiques sportives, vous en avez parlé, Madame AJON, qui vient consolider l'apprentissage de la natation. En 3 ans, ce sont plus de 500 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif, des cours pendant les petites vacances sous forme de stage gratuit, des enfants repérés grâce à nos éducateurs et à nos MNS et à la collaboration des professeurs d'école. C'est un bon chiffre, 500 enfants qui sont capables de se sauver dans un grand bain ou dans un lac, mais ce n'est pas suffisant et il faut réagir encore et vite. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 9 août 2018, le nombre de noyades a doublé par rapport à la même période en 2015. La Région Nouvelle Aquitaine arrive à la troisième place du plus grand nombre de noyades. Alors oui, certains disent que c'est la faute du beau temps en termes de température et d'ensoleillement particulièrement favorables. Pour autant, cela ne va pas aller en s'arrangeant, on est d'accord, Monsieur HURMIC, les chaleurs estivales seront encore plus fortes. Donc, nous nous devons de mettre nos enfants en sécurité.

Ce dispositif, on tient à le renouveler à la Piscine Tissot. Nous vous proposons de le déployer au niveau de la Piscine du Grand Parc et dès 2021, de le déployer à la Piscine Galin. Donc, il vous est proposé un financement plus important de 51 450 euros avec une participation du CNDS de moitié. Cela tombe bien, la Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, en a fait, elle aussi, une priorité.

**M. le MAIRE**

Très bien. Beau dossier. Qui intervient ? Personne.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**MME JARTY-ROY**

Délégation de Monsieur Joël SOLARI. Délibération 254 : « Évolution de la Charte Ville et Handicaps en Schéma de développement bordelais en faveur des personnes handicapées. »

***Nous sommes là pour vous aider***



N°15059\*01

## ASSOCIATIONS

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*

SIRET :

RNA :

Page 1 sur 4



## 2. Tableau de synthèse

### Exercice 2018

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achat</b>	4000	1500	38	<b>70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures	4000	1500	38	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	15000	8000	53
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	0	-				
Locations immobilières et mobilières				- Comité Interministériel Egalité et Citoyenté	15000	8000	53
Entretien et réparation				- Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				- Département(s) :			
Divers				-			
<b>62 - autres services extérieurs</b>	3000	200	7	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraire				-			
Publicité, publication	3000	200	0	Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - impôts et taxes</b>	0	0	-				
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
<b>64- Charges de personnels</b>	8000	8625	108	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	8000	8625	108	Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personne				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67-charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>				<b>78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources propres affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>Total des charges</b>	15000	10325	69	<b>Total des produits</b>	15000	8000	53
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	23500	23500	100	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	23500	23500	100
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services	23500	23500	100	871-Prestations en nature	23500	23500	100
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	38500	33825	88	<b>TOTAL</b>	38500	31500	82
<p><b>La subvention de.....8000.€ représente 100,00% du total des produits :</b></p> <p style="text-align: center;">(montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

SIRET :

RNA :

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

100% pour la commune

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Un écart lié au montant de la subvention qui a été divisé par 2 entre l'année 2017 et 2018.

Contributions volontaires<sup>4</sup> en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Prise en charge des coûts de mise en œuvre de l'action (équivalent coût de location d'un demi-bassin ludique/demi couloir + coût de 14 stages d'apprentissage x 10 enfants)

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :  
RAS

Je soussigné(e), (nom et prénom) Arielle Piazza  
représentant(e) légal(e) de l'association Elue en charge des sports Ville de Bordeaux  
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : 22/01/19 à Bordeaux

Signature



<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

SIRET :

RNA :

**Fiche synthétique - Bilan du dispositif  
"J'apprends à nager à Bordeaux-Bacalan" 2018**

**L'objectif :**

Le dispositif national « J'apprends à nager » s'inscrit dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport ». Il est mis en place à la piscine Tissot à chaque période de vacances scolaires depuis 2016, avec pour vocation de :

- Permettre aux enfants du quartier ne sachant pas nager de bénéficier gratuitement d'un cycle d'apprentissage en complément des cycles natation scolaire (CP-CE1- CM2) ;
- Faciliter l'accès à la piscine à des populations fragiles ;
- Leur offrir une passerelle vers la culture de l'eau.

Il se traduit par la mise en place d'un stage de 10 heures de natation pendant les petites vacances scolaires (février, pâques, toussaint, Noël) pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. L'objectif final du dispositif étant la validation du test Sauv'nage.

**Les résultats :**

		Résultat final sur l'ensemble des stages mis en place en 2018							
		Saut + retour grand - bain		Déplacement au grand - bain		TEST SAUV'NAGE			
8 stages		DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN	DEBUT	FIN
171 participants	Nombre	117	149	51	101	22	78	0	36
	%	62%	87%	27%	59%	12%	46%	0%	21%

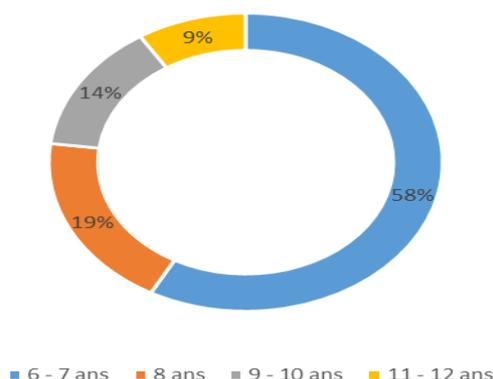
- 21 enfants en moyenne ont été accueillis à chaque stage (17 enfants en 2017)
- Un taux de participation de 90 % sur 8 stages proposés (2 stages à chaque période de petites vacances sauf en février où un seul stage a été mis en œuvre en raison de la fermeture technique de la piscine Tissot).
- L'action a permis à 36 enfants de valider le test Sauv'nage et à 108 enfants d'obtenir le test d'aisance aquatique.
- 149 enfants ont renforcé leur autonomie dans le milieu aquatique.

**Les points forts du dispositif :**

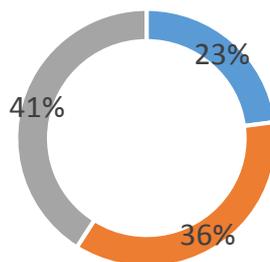
- L'augmentation du taux de participation sur l'année
- La progression des élèves ayant participé au stage ;
- La communication effectuée par le biais de la natation scolaire a permis de cibler un grand nombre d'enfants.

**Les limites et les contraintes :**

- A l'identique des années précédentes, difficulté à mobiliser la tranche d'âge 11-12 ans malgré la communication effectuée auprès des professeurs d'EPS des collèges fréquentant la piscine Tissot.



- La contrainte géographique délimitée par le dispositif ne ciblant que les quartiers carencés.



■ chartrons / Saint Louis ■ Bacalan ■ Aubiers/ le lac

**Autres :**

- Difficulté à trouver un partenariat avec les CLSH. Problème de transports entre la piscine et les centres d'accueil et de loisirs ;
- La complexité des tâches du test Sauv'nage et le niveau de départ des enfants font que l'obtention du diplôme n'est souvent possible qu'après plusieurs stages.

**Le coût du dispositif**

La subvention de 8000 € versée au titre de l'année 2018 couvre principalement les charges liées à la rémunération des personnels sous contrat intervenant sur le dispositif.  
On note un écart entre le budget prévisionnel et le budget final de l'action qui s'explique par le montant de la subvention attribuée : 8000 € en 2018 au lieu de 15000 € en 2017